



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

132^{ème} Assemblée de l'UIP

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1^{er} avril 2015



Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 10

EX/271/6a)-R.1
CL/196/10-R.1
16 mars 2015

Résultats financiers de l'exercice 2014

Rapport financier

et

états financiers vérifiés

F

Table des matières

	<u>Page</u>
1. Introduction	3
2. Recettes	3
2.1 Contributions des Parlements membres.....	4
2.2 Contributions volontaires.....	4
2.3 Contribution du personnel.....	4
2.4 Rendement des placements et recettes diverses	4
3. Dépenses	5
3.1 Objectif stratégique 1 : Meilleur fonctionnement des parlements	5
3.2 Objectif stratégique 2 : Promotion de l'égalité des sexes	5
3.3 Objectif stratégique 3 : Promotion des droits de l'homme	5
3.4 Objectif stratégique 4 : Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales	5
3.5 Objectif stratégique 5 : Objectifs internationaux en matière de développement	5
3.6 Objectif stratégique 6 : Consolidation de la paix.....	6
3.7 Objectif stratégique 7 : Relations avec les Membres.....	6
3.8 Objectif stratégique 8 : Communication	6
3.9 Objectif stratégique 9 : Gestion et gouvernance.....	7
4. Analyse des dépenses en fonction du genre.....	7
5. Dépenses d'investissement	8
6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel	8
7. Recommandations	8
8. Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers	8
9. Avis du Vérificateur extérieur	9
10. Etat de la situation financière	10
11. Etat des résultats financiers	12
12. Etat des variations de l'actif net	13
13. Etat des flux de trésorerie	14
14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs.....	15
Note 1 Nature de l'Organisation	16
Note 2 Pratique comptable et base de présentation	17
Note 3 Liquidités et équivalents	21
Note 4 Sommes à recevoir	22
Note 5 Placements	24
Note 6 Autres actifs courants	25
Note 7 Bien immobilier, installations et matériel.....	26
Note 8 Recettes comptabilisées d'avance	27
Note 9 Emprunt	28
Note 10 Sommes exigibles au bénéfice des employés.....	29
Note 11 Baux.....	32
Note 12 Réserves.....	33
Note 13 Passif éventuel.....	34
Note 14 Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers	35
Note 15 Transactions entre parties liées	36
Note 16 Information sectorielle.....	37
Note 17 Recettes et dépenses	38
Note 18 Risques financiers.....	42
Tableau matriciel	44

1. Introduction

1. Pour la troisième année consécutive, les états financiers vérifiés de l'exercice 2014 sont entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements importants intervenus après 2012, à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la prise en considération de la juste valeur du bâtiment abritant le Siège à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP.
2. Cette fois encore, bon nombre des éléments qui figuraient dans les rapports financiers précédents de l'UIP apparaissent dans cinq états financiers vérifiés et dans des notes plus détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs et sous la note 16 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 17. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.
3. Depuis les importantes compressions budgétaires effectuées en 2012, aucune augmentation des dépenses ou de la contribution des Membres n'a été incluse dans l'établissement du budget de 2014. Cependant, les recettes engrangées grâce aux contributions volontaires pendant l'exercice ont été supérieures de CHF 1'039'458 aux sommes budgétées. Les recettes de fonctionnement dépassent donc les dépenses de CHF 315'571. Après les nombreux ajustements comptables exigés par l'adoption des normes IPSAS et expliqués dans les états financiers, les actifs nets de l'UIP ont augmenté de CHF 643'295, contre CHF 571'905 en 2013.
4. Le Fonds de roulement a dépassé le niveau cible, soit la moitié du budget annuel de fonctionnement approuvé, qui avait été établi par le Comité exécutif en 2006. Il convient cependant de rappeler que le Fonds de roulement est maintenant composé non seulement de liquidités, d'équivalents et de placements mais également des ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. La portion en liquidités du Fonds de roulement se situe à présent à 84 pour cent du niveau cible fixé pour 2015. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2014 peuvent se résumer comme suit :

<u>Valeurs au 31.12.2014</u>	<u>CHF</u>
Liquidités, équivalents et placements à leur juste valeur	6'495'314
Réévaluation du bâtiment du Siège - ajustements IPSAS	1'853'534
Passif de la Caisse de prévoyance fermée - ajustements IPSAS	(717'444)
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI - ajustements IPSAS	<u>1'394'537</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>9'025'941</u>

5. On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2014, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs (page 15).

2. Recettes

6. Les recettes de l'UIP proviennent principalement des contributions de ses Membres ainsi que de contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférence. En 2014, les recettes ont globalement augmenté de cinq pour cent pour s'établir à CHF 14'236'700, principalement grâce à des contributions volontaires plus élevées. Les contributions des Membres sont restées gelées au niveau de 2013. Quant à la contribution du personnel, elle a été conforme au budget et a permis de réaliser une modeste économie (CHF 19'712, soit moins de 2 pour cent). Les intérêts et le rendement des placements ont dépassé légèrement les attentes, la différence étant de CHF 13'758.

2.1 Contributions des Parlements Membres

7. En 2014, 166 Membres et 10 Membres associés devaient acquitter un total of CHF 10'952'900. A la fin de 2014, toutes les contributions de l'année avaient été encaissées sauf CHF 602'516, ce qui représente une nette amélioration (26 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. Quarante-cinq Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions mais aucun n'a été suspendu en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, aucun ne risquait d'être suspendu en vertu de l'Article 5.3 et aucun non plus d'être privé de son droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

2.2 Contributions volontaires

8. Pour la troisième année consécutive, le montant des contributions volontaires au budget de 2014 a été fixé sur la base des contributions promises ou prévues plutôt que du financement souhaité. La collecte de fonds et l'exécution des programmes ayant été meilleures que prévu, les contributions volontaires et les dépenses effectives ont dépassé le montant inscrit au budget de 68 pour cent (CHF 1'039'458).
9. Début 2014, les annonces des donateurs s'élevaient à CHF 1,69 million. Pendant l'année, des donateurs se sont engagés fermement à verser à l'UIP un montant supplémentaire de CHF 3,06 millions, assujetti à des conditions particulières énoncées dans des accords. Durant la même période, CHF 2,56 millions ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de CHF 2,19 millions.
10. En 2014, le montant total des contributions volontaires s'est élevé à CHF 2'562'058, soit une augmentation de 24 pour cent par rapport à l'exercice 2013.

2.3 Contribution du personnel

11. Sept pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (état des résultats financiers).
12. L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres de son personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2014, une somme de CHF 48'536 a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts à la France.

2.4 Rendement des placements et recettes diverses

13. En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. Les marchés se sont redressés après les faibles rendements qui ont suivi la crise financière mondiale. A la clôture de l'exercice, la valeur du fonds de placement de l'UIP avait augmenté de CHF 81'139. Conformément au Règlement financier, ce rendement a été comptabilisé dans les recettes générales. Les taux d'intérêt restant bas, les possibilités qui s'offrent de générer des rendements avec des placements peu risqués sont limitées. L'UIP demeure prudente en matière de placements. Elle a détenu notamment une obligation bien notée de la Confédération helvétique jusqu'à son échéance en novembre 2014 et a placé ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

3. Dépenses

14. Suite à l'adoption de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 et en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2014 de l'UIP a été organisé pour la deuxième année consécutive autour des neuf objectifs stratégiques et non plus par Division.
15. Quatre-vingt-un pour cent du budget de l'UIP va directement aux activités programmées pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 19 pour cent des dépenses, couvre deux types de dépenses, à savoir celles des services administratifs, qui regroupent les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et les autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.
16. On trouvera des données financières plus précises dans l'état V (état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 16. Les résultats obtenus au titre de chaque objectif budgété sont décrits en détail dans le tableau matriciel (p. 44) indiquant l'impact, les résultats et les produits des activités menées par l'UIP en 2014.

3.1 Objectif stratégique 1 : Meilleur fonctionnement des parlements

17. En 2014, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif s'est élevé à CHF 2'546'281, soit nettement plus que le montant budgété. Les recettes excédentaires provenaient d'un important financement extérieur obtenu pour les programmes d'assistance technique, en particulier au Myanmar. En raison de ces recettes supplémentaires, les dépenses annuelles ont dépassé le montant budgété de 24 pour cent.

3.2 Objectif stratégique 2 : Promotion de l'égalité des sexes

18. L'objectif relatif à l'égalité des sexes ayant bénéficié lui aussi d'un généreux financement volontaire en 2014, les recettes et les dépenses ont dépassé de CHF 410'000 les recettes budgétées. Du fait de ces fonds additionnels, la dépense annuelle totale consacrée à cet objectif s'est élevée à CHF 1'417'936, soit un dépassement budgétaire de 41 pour cent.

3.3 Objectif stratégique 3 : Promotion des droits de l'homme

19. Au total, CHF 1'287'125 ont été dépensés pour les activités de protection et de promotion des droits de l'homme. Des économies de 2 pour cent ont été réalisées par rapport au budget grâce à une réduction des frais de voyage et d'interprétation.

3.4 Objectif stratégique 4 : Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales

20. Cet objectif a été réalisé principalement grâce au travail du Bureau de New York dont le nouveau chef est entré en fonction au début de 2014. Les dépenses de fonctionnement du Bureau ont été inférieures au budget grâce à un taux de change moyen USD/CHF plus favorable que prévu et à une stricte maîtrise des coûts. Au total, CHF 131'155 du montant budgété n'ont pas été dépensés, soit 14 pour cent du budget.

3.5 Objectif stratégique 5 : Objectifs internationaux en matière de développement

21. Les dépenses au titre de cet objectif ont été inférieures en 2014 à la somme budgétée parce que des partenaires ont différé le versement de leurs subventions et que l'exécution de projets a été retardée. Les dépenses nettes se sont établies à CHF 435'102, soit 75 pour cent du budget initial, qui est presque intégralement financé par des contributions volontaires. Le report de certaines activités en raison de la situation politique dans le pays et le retard pris dans la signature d'accords avec des parlements bénéficiaires et des donateurs ont contribué à cette sous-utilisation des fonds.

3.6 Objectif stratégique 6 : Consolidation de la paix

22. Le total des dépenses au titre de cet objectif a été de CHF 38 928, soit juste 37 pour cent du budget. Cet écart avec le budget s'explique par l'absence de financements volontaires extérieurs au titre de l'objectif, ainsi que par une sous-utilisation du crédit provenant du budget ordinaire, qui est imputable à la situation politique et à d'autres développements au Moyen-Orient.

3.7 Objectif stratégique 7 : Relations avec les Membres

23. De tous les objectifs de l'UIP, ce sont les activités en faveur des Membres qui représentent la plus grande part du budget, avec des dépenses d'un montant de CHF 3'375'125 en 2014, soit 2 pour cent de plus que le budget. Ce léger dépassement s'explique principalement par le coût plus élevé des services d'interprétation lors de la deuxième Assemblée (dû à 20 heures supplémentaires de réunions et de services, notamment d'interprétation, fournis aux candidats à la présidence désireux de s'exprimer devant les groupes géopolitiques) et par les heures supplémentaires (dues encore une fois à l'allongement des horaires) qui ont fait augmenter le coût du personnel temporaire, notamment des traducteurs.

On trouvera des données comparatives sur le coût de chaque Assemblée dans les tableaux ci-après.

Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Genève 2014	Quito 2013	Kampala 2012	Panama 2011
Heures sup. permanents	41'108	41'002	31'069	33'701
Temporaires/serv. contractuels	568'975	569'119	552'951	552'191
Frais de voyage et connexes	64'545	194'775	156'476	172'510
Fret/communication	6'124	20'296	28'870	35'702
Fournitures/matériel/services	51'320	2'493	3'334	5'101
Publications	12'659	3'380	3'830	43'448
Cadeaux/frais de représentation	3'089	2'039	1'538	1'135
Total des dépenses	747'820	833'104	778'068	843'78

Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Genève 2014	Genève 2013	Québec 2012	Berne 2011
Heures sup. permanents	37'884	29'589	28'495	29'550
Temporaires/serv. contractuels	443'507	339'420	247'308	281'396
Frais de voyage et connexes	25'909	15'231	89'840	7'274
Fret/communication	21	-	16'232	-
Fournitures/matériel/services	165'517	107'545	3'320	6'578
Publications	7'421	4'684	6'824	51'923
Cadeaux/frais de représentation	3'391	4'241	2'090	2'109
Total des dépenses	683'650	500'710	394'109	378'830

3.8 Objectif stratégique 8 : Communication

24. L'objectif stratégique relatif à la communication a achevé l'année au niveau des prévisions budgétaires, avec un total de dépenses de CHF 978'976, pour une augmentation de la couverture médiatique et un large éventail de publications, de vidéos et d'articles. Du travail préparatoire au remaniement du site Web de l'UIP a été effectué mais les dépenses d'investissement proprement dites n'ont pas commencé en 2014 et seront engagées en 2015.

3.9 Objectif stratégique 9 : Gestion et gouvernance

25. Les résultats visés au titre de l'objectif gestion des activités et gouvernance ont été obtenus avec un dépassement de budget de 22 pour cent en 2014 et des dépenses totales de CHF 1'061'046. Parmi les dépenses supplémentaires figurent l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2012-2017 (financée par des contributions volontaires), les coûts liés à la sélection et au recrutement d'un nouveau Secrétaire général, les manifestations organisées pour célébrer le 125^{ème} anniversaire de l'UIP en présence du Comité exécutif et l'étude juridique relative au statut de l'UIP.

Services administratifs

26. Les dépenses engagées au titre des services administratifs (qui englobent les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures), se sont élevées à CHF 2'507'882, soit 3 pour cent de moins que le montant budgété. Les économies réalisées l'ont été principalement grâce à une baisse des frais sur l'affranchissement, les articles de bureau et la communication.

Autres charges

27. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2014, les Membres de l'UIP ont été en moyenne plus prompts que les années précédentes à s'acquitter de leur contribution. Il n'a donc pas été nécessaire de verser une nouvelle dotation annuelle à la provision. Conformément aux normes IPSAS, la provision a même été réduite de CHF 65'277 pour s'établir à CHF 33'351 (4,4 pour cent des contributions dues par les Membres) et correspond maintenant au total des contributions dues par les Membres depuis plus de deux ans.
28. La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements s'est élevée à CHF 54'797 (CHF 56'570 en 2013).
29. Une dotation de CHF 55'000 a été versée à la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP, conformément à une décision prise par le Conseil directeur en septembre 2001. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans cette réserve en 2014.
30. Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de CHF 28'500 a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO₂ et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. En 2014, CHF 51'508 provenant de la réserve ont été consacrés à des activités concernant les changements climatiques.

4. Analyse des dépenses en fonction du genre

31. Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs. En 2014, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de CHF 1'417'936, soit 10 pour cent des dépenses totales de l'UIP.
32. Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2014		2013	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel de l'UIP – Services généraux	16	89 %	16	89 %
Femmes dans le personnel de l'UIP – Cadres	15	63 %	14	58 %
Femmes dans le personnel de l'UIP – Total	31	74 %	30	71 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	2	50 %	2	67 %
Femmes promues en cours d'exercice	4	80 %	4	80 %

5. Dépenses d'investissement

33. En 2014, CHF 36'177 ont été dépensés pour l'achat de mobilier et de matériel et l'entretien des locaux, y compris pour le remplacement régulier du matériel informatique et de communication obsolète.

6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

34. La Caisse de prévoyance résiduelle, qui a été fermée, honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.
35. Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2014. On trouvera dans la note 10 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

7. Recommandations

36. Aux termes de l'article 4.5 du Règlement financier, l'utilisation des sommes provenant de crédits non engagés à la fin de l'exercice financier est soumise par le Secrétaire général à la décision du Conseil directeur, par l'intermédiaire du Comité exécutif. A sa 195^{ème} session, le Conseil directeur a approuvé l'utilisation d'un montant maximum de CHF 237'000 du Fonds de roulement provenant des excédents attendus pour équilibrer le budget 2015. Le Secrétaire général recommande donc que le solde de l'excédent de fonctionnement de 2014 soit viré sur le Fonds de roulement dans ce but.
37. Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2014.

8. Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

38. La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.
39. Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter de questions relatives à la présentation des rapports financiers.
40. Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong
Secrétaire général

Ed Cooper
Responsable, Chargé des finances
Division des services administratifs

9. Avis du Vérificateur extérieur

OPINION D'AUDIT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR DES COMPTES

Nous avons effectué l'audit des états financiers au 31 décembre 2014 de l'Union interparlementaire, comprenant le bilan (Etat de la situation financière), le compte d'exploitation (Etat des résultats financiers), l'Etat des variations d'actifs nets, l'Etat des flux de trésorerie et l'Etat de la comparaison des recettes et des dépenses budgétées et effectives pour l'exercice clos à cette date. Les vérifications ont également porté sur le résumé des principales méthodes comptables, des explications et des tableaux figurant dans les notes 1 à 18 des états financiers.

Responsabilité de la direction de l'UIP pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux dispositions fixées dans les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et selon le Règlement financier de l'UIP. En outre, la direction est responsable de l'établissement d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'UIP sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes internationales d'audit publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board). Ces normes requièrent de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle, dans leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2014 et de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP. Conformément à la lettre de confirmation du mandat du 14 juillet 2014, nous avons également établi un rapport détaillé sur la vérification des états financiers, document daté du 8 mars 2015.

Berne, le 8 mars 2015

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE¹
(Vérificateur extérieur)

(L'original signé est en français.)

Eric-Serge Jeannet
Vice-directeur

Didier Monnot
Responsable de mandats

¹ Adresse postale : Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.

10. Etat de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat I : Etat de la situation financière

au 31 décembre 2014

en CHF (francs suisses)

	2014	2013
ACTIF		
Actifs courants		
Encaisse	8'675	6'825
Liquidités sur comptes courants	8'638'737	7'918'498
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	331'575	270'832
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>1'568'085</u>	<u>1'563'657</u>
Total des liquidités et équivalents (<u>note 3</u>)	10'547'072	9'759'812
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (<u>note 4</u>)	719'794	952'480
de donateurs (<u>note 4</u>)	38'760	16'326
Remboursements d'impôts	172'664	143'427
Autres	<u>59'114</u>	<u>13'758</u>
Total des comptes à recevoir	990'332	1'125'991
Placements (<u>note 5</u>)	10'335'248	10'758'980
Autres actifs courants (<u>note 6</u>)	255'670	216'288
Total des actifs courants	22'128'322	21'861'071
Actifs non courants		
Actifs immobilisés (<u>note 7</u>)		
Bâtiment et terrain	8'984'809	9'231'738
Mobilier	53'084	60'707
Equipement général	286	11'143
Matériel informatique	91'302	106'543
Véhicules	<u>18'046</u>	<u>27'069</u>
	9'147'528	9'437'199

Actifs incorporels	-	-
Total des actifs non courants	9'147'528	9'437'199
Total de l'actif	31'275'850	31'298'270
PASSIF		
Compte des sommes à payer et des charges à payer	211'400	209'254
Avances des Membres	257'421	532'807
Recettes comptabilisées d'avance (note 8)	2'194'915	1'693'293
Emprunts (note 9)	<u>189'600</u>	<u>189'600</u>
Total du passif courant	2'853'336	2'624'955
Emprunts à long terme (note 9)	5'620'663	5'742'049
Caisse de prévoyance fermée (note 10)	11'793'777	12'453'993
Autres prestations au bénéfice des employés (note 10)	<u>1'449'623</u>	<u>1'562'117</u>
Total du passif non courant	18'864'063	19'758'159
Total du passif	21'717'399	22'383'114
ACTIF NET		
Fonds réservés (note 12)	532'510	500'518
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>9'025'941</u>	<u>8'414'638</u>
Actif net	9'558'451	8'915'156

11. Etat des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat II : Etat des résultats financiers

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014

En CHF (francs suisses)

	2014	2013
Recettes (note 17)		
Contributions des Membres	10'952'900	10'950'800
Contributions volontaires	2'562'058	1'970'037
Rapport des placements	655'641	618'921
Divers	66'172	29'674
Total des recettes	14'236'771	13'569'432
Dépenses (note 17)		
Personnel permanent	8'165'396	8'166'537
Personnel temporaire	2'162'423	1'837'382
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-660'216	-651'254
Voyages	1'464'232	1'488'975
Services contractuels	960'090	762'093
Dépenses de fonctionnement	871'371	747'441
Fournitures, matériel et équipement	174'109	153'733
Provision pour créances douteuses	-65'277	-42'148
Subventions et honoraires	127'285	112'412
Amortissement (note 7)	325'849	336'631
Amortissement de l'emprunt (note 9)	68'214	69'594
Pertes de change	-	16'131
Total des dépenses	13'593'476	12'997'526
Excédent/(déficit) de fonctionnement	643'295	571'905

12. Etat des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat III : Etat des variations de l'actif net

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014

En CHF (francs suisses)

	Solde accumulé du Fonds	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2011	4'958'468	341'032	5'299'500
Réévaluation du bâtiment	2'031'283	-	2'031'283
Réévaluation des placements	57'400	-	57'400
Retraitement des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	<u>-1'592'988</u>	<u>-</u>	<u>-1'592'988</u>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	5'454'163	341'032	5'795'195
Comptabilisation de l'amortissement du solde de l'emprunt	<u>1'603'304</u>	=	<u>1'603'304</u>
Solde d'ouverture recalculé au 1 ^{er} janvier 2012	7'057'467	341'032	7'398'499
Virement aux réserves (<u>note 12</u>)	-84'300	84'300	-
Résultat net 2012	944'753	-	944'753
Ajustement pour le retraitement du solde de clôture 2012	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2012	7'917'919	425'332	8'343'251
Virement aux réserves (<u>note 12</u>)	-80'500	80'500	-
Résultat net 2013	<u>577'220</u>	<u>-5'314</u>	<u>571'905</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2013	8'414'639	500'518	8'915'157
Virement aux réserves (<u>note 12</u>)	83'500	83'500	-
Résultat net 2014	<u>694'803</u>	<u>-51'508</u>	<u>643'295</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2014	9'025'942	532'510	9'558'452

13. Etat des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat IV :

Etat des flux de trésorerie

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014

En CHF (francs suisses)

	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	643'295	571'905
Amortissement	325'849	336'631
Amortissement de l'emprunt	68'214	69'594
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	135'659	179'091
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	-39'382	-97'826
(Augmentation) diminution des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	228'382	-327'728
(Augmentation) diminution des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	-660'216	-675'394
(Augmentation) diminution des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>-112'494</u>	<u>49'568</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	589'306	105'841
Flux de trésorerie provenant des placements		
Placements	423'732	372'626
Actifs incorporels	-	-
Bien immobilier, installations et matériel	<u>-36'177</u>	<u>-40'848</u>
Flux de trésorerie nets provenant des placements	387'555	331'778
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	<u>-189'600</u>	<u>-189'600</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-189'600	-189'600
Augmentation / (diminution) nette des liquidités et équivalents	787'261	248'020
Liquidités et équivalents en début d'exercice	9'759'812	9'511'793
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	10'547'073	9'759'812

14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat V :

Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014

En CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
Recettes				
Contributions des Membres	10'950'800	10'950'800	10'952'900	2'100
Fonds de roulement	170'000	170'000	-	-170'000
Contribution du personnel	987'000	987'000	967'288	-19'712
Contributions volontaires	1'522'600	1'522'600	2'562'058	1'039'458
Intérêts	100'000	100'000	113'758	13'758
Divers	<u>16'000</u>	<u>16'000</u>	<u>9'288</u>	<u>-6'712</u>
Total des recettes	13'746'400	13'746'400	14'605'292	858'892
Dépenses				
Meilleur fonctionnement des parlements	2'051'800	2'051'800	2'546'281	-494'481
Promotion de l'égalité des sexes	1'007'900	1'007'900	1'417'935	-410'035
Promotion des droits de l'homme	1'311'100	1'311'100	1'287'125	23'975
Dimension parlementaire des institutions multilatérales	925'000	925'000	793'844	131'156
Objectifs internationaux de développement	577'000	577'000	435'102	141'898
Consolidation de la paix	105'000	105'000	38'928	66'072
Relations avec les Membres	3'304'800	3'304'800	3'375'125	-70'325
Communication	966'900	966'900	978'976	-12'076
Gestion et gouvernance	870'200	870'200	1'061'046	-190'846
Services administratifs	2'595'900	2'595'900	2'470'045	125'855
Divers	142'000	142'000	73'021	68'979
Suppressions	<u>-111'200</u>	<u>-111'200</u>	<u>-187'707</u>	<u>-76'507</u>
Total des dépenses	13'746'400	13'746'400	14'289'721	-543'321
Excédent de fonctionnement			315'571	-315'571

NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'Etats souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Etabli par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de celle de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et qui se compose en outre du Secrétaire général, d'un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, d'un(e) représentant(e) du personnel de l'UIP et d'un(e) représentant(e) des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRESENTATION

1. Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
2. Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

Avances de Membres

3. Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

Emprunt

4. Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Liquidités, placements et autres actifs financiers

5. Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des obligations de la Confédération helvétique et des parts de fonds communs de placement, toutes deux comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

Caisse de prévoyance fermée

6. Avant d'être affiliée à la CCPPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1^{er} janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1^{er} mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est in fine responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

Prestations au bénéfice des employés

7. Des réserves sont créées pour permettre à l'UIP de verser les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) telles que déterminées par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement des congés accumulés, du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.
8. Les employés actifs contribuent à la CCPPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'article 3b) de son Règlement, peuvent

s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

9. Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS-25. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

Comptabilisation des dépenses

10. Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

Instruments financiers

11. Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.
12. Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.
13. Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses.
14. Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Transactions en monnaies étrangères

15. La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Actifs immobilisés

16. L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de CHF 2'000 sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé

à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

17. La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Equipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

18. La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.
19. Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.
20. Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

Actifs incorporels

21. Les coûts liés à la conception des logiciels et au site Web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent CHF 2'000. La comptabilisation des actifs incorporels est prospective depuis la date d'entrée en application des normes IPSAS.

Stocks

22. Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

Placements

23. Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Actif net

24. Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés; l'actif net comprend le fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

Sommes à payer et charges

25. Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

Provisions

26. Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

Sommes à recevoir

27. Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque Etat.

Comptabilisation des recettes

28. Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoient le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.
29. Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

Information sectorielle

30. Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

Impôts

31. Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Utilisation des prévisions

32. L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

NOTE 3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS

Montant en CHF	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Encaisse	8'675	6'825
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	7'232'369	6'294'354
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	<u>1'027'836</u>	<u>1'307'033</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	8'260'204	7'601'387
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	38'763	38'840
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	6'739	6'134
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>333'030</u>	<u>272'137</u>
Total des liquidités et des comptes courants réservés	378'532	317'111
Total des liquidités et des comptes courants	8'638'737	7'918'498
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	210'658	216'689
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement - en francs suisses	<u>120'917</u>	<u>54'143</u>
Total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	331'575	270'832
Dépôt à terme en USD	30'373	27'282
Dépôt à terme en CHF	534'221	533'290
Compte d'épargne en CHF	<u>1'003'491</u>	<u>1'003'084</u>
Total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	1'568'085	1'563'657
Total des liquidités et équivalents	10'547'072	9'759'812

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été de 0,35 pour cent en 2014 (0,5 % en 2013).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poors :

Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
	2'897'925	7'640'471	8'675	10'547'072
Pourcentage	27 %	72 %	0 %	100 %

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officieusement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a pas eu besoin de facilités de caisse en 2014 ni en 2013.

NOTE 4 SOMMES A RECEVOIR

Au 31 décembre 2014, 37 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contributions (45 au 31 décembre 2013). Aucun Membre n'était passible de suspension en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP (trois au 31 décembre 2013) et aucun ne risquait de perdre ses droits de vote en application de l'Article 5.2 des Statuts (cinq au 31 décembre 2013).

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2014	2013	2012	2011	Dettes spéciale	Total
Afghanistan	12'000	9'935				21'935
Albanie	12'000	8'400				20'400
Angola	12'000					12'000
Argentine	17'606					17'606
Bolivie	12'000	12'000				24'000
Brésil	173'450					173'450
Congo	12'000	12'000	7'942			31'942
Djibouti	10'900	45				10'945
Ex-République yougoslave de Macédoine	12'000					12'000
Gambie	10'900					10'900
Guinée-Bissau	10'900	10'900	10'852			32'652
Guinée équatoriale	11'661					11'661
Honduras	12'000	13'100	8'100			33'200
Kirghizistan	10'900	9'993				20'893
Malawi	10'900	10'167				21'067
Maurice	13'100					13'100
Micronésie (Etats fédérés de)	10'900	302				11'202
Népal	12'000	67	51			12'117
Niger	10'900	56				10'956
République dém. pop. lao	10'900	1'112				12'012
République-Unie de Tanzanie	12'000					12'000
Sao Tomé-et-Principe	10'900					10'900
Sierra Leone	10'900	10'900	1'718			23'518
Somalie	10'900					10'900
Soudan du Sud	12'000	4'000				16'000
Suriname	12'000					12'000
Tadjikistan	10'900	2'236				13'136
Tunisie	16'400					16'400
Venezuela	93'000					93'000
Zimbabwe	10'900	12'000	4'689			27'589
Assemblée législative est-africaine	1'100					1'100
CEMAC	1'100					1'100
Parlement centraméricain	1'100					1'100
Soldes divers	300	64				364
Total	602'516	117'278	33'351	0	0	753'145
<i>Chiffres comparatifs 2013</i>	<i>810'967</i>	<i>141'513</i>	<i>38'352</i>	<i>15'365</i>	<i>35'476</i>	<i>1'041'673</i>
Moins créances douteuses			-33'351			33'351
Somme nette à recevoir des Membres	602'516	117'278	-			719'794

Provision pour créances douteuses

L'UIP a institué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte possible des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme recettes et constituées comme comptes à recevoir mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2014, la provision pour créances douteuses était de CHF 98'627. Pendant l'année, aucun Membre n'a eu son affiliation suspendue en application de l'Article 5.3 et aucune dette n'a été passée par pertes et profits. Après déduction de CHF 65'277 (diminution de CHF 42'148 en 2013), la provision pour créances douteuses s'établissait à CHF 33'351, soit 4,4 pour cent (10 pour cent en 2013) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Solde d'ouverture	98'627	140'776
Réévaluation	0	-
Changement de la dotation	-65'277	-42'148
Pertes statutaires	-	-
Créances irrécouvrables passées par pertes et profits	-	-
Solde de clôture	33'351	98'627

Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs	31 décembre 2014	31 décembre 2013
PNUD Pacifique		16'326
ONUSIDA	38'760	
Total	38'760	16'326

Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2014 et non encore remboursés à la date du bilan.

NOTE 5 PLACEMENTS

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2014, les placements ont rapporté un total de CHF 655'641 (CHF 598'921 en 2013).

Montant en CHF	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actif courant		
Fonds communs de placement	2'620'420	1'496'111
Obligation de la Confédération helvétique	-	1'018'500
Total intermédiaire des placements de l'UIP	2'620'420	2'514'611
Fonds communs – Flexible Fund CHF	7'714'828	8'244'369
Placement alternatif (Strategy Fund)	-	-
Total des placements de la Caisse de prévoyance	7'714'828	8'244'369
Total des placements	10'335'248	10'758'980

Les placements dans les fonds communs de placement sont négociables mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les parts détenues par l'UIP sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au prix de CHF 2'518'120. Les parts détenues par la Caisse de prévoyance sont estimées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au coût de CHF 7'190'642.

NOTE 6 AUTRES ACTIFS COURANTS

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2015, telles que des loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New York. Les autres actifs courants comprennent également les avances de salaires et de frais de voyage versées au personnel et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés.

Montant en CHF	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avances à des projets et avances de voyage	64'458	41'443
Dépenses réglées d'avance	181'373	166'003
Caution	9'838	8'842
Total des autres actifs courants	255'670	216'288

NOTE 7 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATERIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrain		Mobiliier		Matériel informatique et communication		Équipement général		Véhicules	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Coût historique au 1 ^{er} janvier	9'725'597	9'725'597	834'026	825'630	381'372	399'264	43'426	43'426	84'596	84'596
Acquisitions	-	-	2'138	8'396	34'039	32'452	-	-	-	-
Ventes	-	-	279'292	-	-25'358	-50'344	-	-	-	-
Coût historique au 31 décembre	9'725'597	9'725'597	556'872	834'026	390'053	381'372	43'426	43'426	84'596	84'596
Amortissement accumulé	-493'859	-246'929	-773'320	-764'364	-274'829	-221'859	-32'283	-21'427	-57'527	-40'608
Amortissement ajusté en fonction des ventes	-	-	279'292	-	25'358	-	-	-	-	-
Amortissement exercice en cours	-246'929	-246'929	-9'760	-8'956	-49'280	-52'970	-10'856	-10'856	-9'023	-16'919
Amortissement total accumulé	-740'788	-493'859	-503'788	-773'320	-298'751	-274'829	-43'140	-32'283	-66'550	-57'527
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	9'231'738	9'478'668	60'707	61'267	106'543	127'061	11'143	21'999	27'069	43'988
Valeur nette de report au 31 décembre	8'984'809	9'231'738	53'084	60'707	91'302	106'543	286	11'143	18'046	27'069

NOTE 8 RECETTES COMPTABILISEES D'AVANCE

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2014 un total de CHF 2'562'058 (CHF 1'970'037 en 2013). Au 31 décembre 2014, l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à CHF 2'194'915 (CHF 1'693'293 en 2013).

Projet (Montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2014	Fonds utilisés en 2014	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-191'509	3'507	-	-188'002	188'002
	UE	-52'651	-	-	-52'651	52'651
Appui au programme mondial	Emirats arabes unis	-	-300'000	-	-300'000	300'000
Rép. démocratique du Congo) UNDP	-4'082	-	-	-4'082	4'082
Palestine)	-11'168	-	-	-11'168	11'168
Guinée-Bissau)	-34'701	-	22'260	-12'441	12'441
Pacifique)	-7'954	-9'281	17'235	-	-
Afghanistan)	-880	-	880	-	-
Bangladesh)	-	-10'781	10'781	-	-
Myanmar)	-23'845	-453'278	431'904	-45'219	45'219
Violence à l'encontre des enfants	UNICEF	-1'837	-	-	-1'837	1'837
VIH/sida	ONUSIDA	-	-56'660	32'817	-23'843	23'843
Guide sur l'apatridie	HCR	-6'443	-	5'532	-911	911
Questions de genre	USAID	-126	-145'350	37'247	-108'228	108'228
Appui au programme mondial	WSD	-238'392	-644'100	548'422	-334'071	334'071
Droits de l'homme	Finlande	-78'606	-	330	-78'276	78'276
Santé maternelle et néonatale	World Vision	-1'736	-	-	-1'736	1'736
Santé maternelle et néonatale	OMS	-	-164'050	-	-164'050	164'050
Santé maternelle et néonatale	Partenariat PMNCH	-93'042	-	93'042	-	-
Santé maternelle et néonatale	Norad	-167'257	-	137'380	-29'877	29'877
Myanmar	ASDI	-9'939	-	9'939	-	-
Appui au programme mondial	ASDI	-576'014	-1'283'687	1'055'110	-804'591	804'591
Questions de genre	Irish Aid	-184'851	-	159'179	-25'671	25'671
Réconciliation	ACDI	-8'261	-	-	-8'261	8'261
Total	CHF	-1'693'293	-3'063'680	2'562'058	-2'194'915	2'194'915
<i>Chiffres comparatifs 2013</i>		<i>-1'640'242</i>	<i>-2'021'072</i>	<i>1'970'037</i>	<i>-1'693'293</i>	<i>1'693'293</i>

NOTE 9 EMPRUNT

L'UIP a emprunté CHF 9'480'000 à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1^{er} janvier 2012, soit 1,15 pour cent.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 pour cent qu'elle n'a pas eu à payer en 2014 était de 68'214 (CHF 69'954 en 2013) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de CHF 1'394'537 (CHF 1'462'751 en 2013). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	2014	2013
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189'600	189'600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948'000	948'000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>6'067'200</u>	<u>6'256'800</u>
Total du passif non courant	7'015'200	7'204'800
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>1'394'537</u>	<u>1'462'751</u>
Total du passif non courant au coût amorti	5'620'663	5'742'049
Total de l'emprunt	5'810'263	5'931'649

NOTE 10 SOMMES EXIGIBLES AU BENEFICE DES EMPLOYES

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) Le Règlement de la Caisse commune des pensions stipule que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse commune suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la CCPPNU consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013 a révélé un déficit actuariel de 0,72 pour cent (1,87 pour cent lors de l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension; il s'ensuit que le taux de contribution théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux de contribution effectif de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel est à attribuer principalement au rendement des placements qui, depuis quelques années, a été inférieur aux attentes.

Au 31 décembre 2013, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, dans l'hypothèse où les pensions ne seraient pas ajustées à l'avenir, était de 127,5 pour cent (130 pour cent lors de l'évaluation de 2011). Il était de 91,2 pour cent (86 pour cent lors de l'évaluation de 2011) lorsque le présent système d'ajustement des pensions a été pris en compte.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, de verser une participation pour couvrir le déficit comme le prévoit l'article 26 du Règlement de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2015.

En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le report à 65 ans de l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard au 1^{er} janvier 2014. En décembre 2013, l'Assemblée générale a approuvé le changement apporté au Règlement de la Caisse. L'augmentation de l'âge normal de la retraite est prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

En 2014, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à CHF 0,9 million (comme en 2013). Les contributions dues en 2015 devraient être aussi de CHF 0,9 million.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la CCPPNU et rend compte de cette vérification au Comité mixte de la CCPPNU chaque année. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuair indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2014, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	1,13%	2,25%
Hausse des salaires	1,00%	1,00%
Hausse des pensions	0,50%	0,50%

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2014	2013
Somme exigible au titre des pensions	11'793'777	12'453'993
Actifs de la Caisse de prévoyance	8'333'333	8'697'817
Passif net	3'460'444	3'756'176

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Changement des obligations au titre des prestations		
Obligations au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	13'481'268	13'949'499
Coût des services rendus	16'609	15'641
Coût en intérêts	292'424	302'684
Contributions des employés	19'048	19'213
Pensions versées par la Caisse	-988'297	-1'012'932
Gain/perte actuarielle	<u>830'321</u>	<u>207'163</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	13'651'373	13'481'268

Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Valeur actuelle des engagements non capitalisés	13'651'373	13'481'268
Gain/perte actuarielle non comptabilisée	<u>-1'857'596</u>	<u>-1'027'275</u>
Montant inscrit dans l'état de la situation financière	11'793'777	12'453'993

Eléments des coûts liés aux pensions

Coût des services rendus	16'609	15'641
Coût en intérêts	<u>292'424</u>	<u>302'684</u>
Total des coûts liés aux pensions figurant dans l'état des résultats financiers	309'033	318'325

Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	11	11
Nombre de participants actifs	6	6
Total des salaires assurés	858'540	1'002'600
Age moyen des participants actifs (années)	51,66	50,52
Nombre moyen des années de service restant à accomplir pour les participants actifs	8,34	9,48

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. L'UIP a calculé le passif correspondant à chaque prestation à la valeur nominale à la date du bilan. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2014	2013
Prestations à la cessation d'emploi		
Primes de réinstallation	422'042	511'968
Indemnités pour frais de déménagement	714'082	697'450
Total intermédiaire	1'136'123	1'209'417
Autres prestations payables à court terme		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	313'500	352'700
Total intermédiaire	313'500	352'700
TOTAL	1'449'623	1'562'117

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif.

NOTE 11 BAUX

Pour ses bureaux sis au 336 45^{ème} rue Est à New York, Etats-Unis, l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2017. Le loyer pour l'année 2014 a coûté CHF 105'713 (CHF 105'477 en 2013). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

NOTE 12 RESERVES

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de CHF 55'000 à ce titre, à compter de 2008.

Montant en CHF	2014	2013
Solde d'ouverture	372'694	317'694
Dotations	55'000	55'000
Dépenses	-	-
Solde de clôture	427'694	372'694

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2014, une somme de CHF 28'500 (CHF 25'500 en 2013) y a été versée pour compenser les émissions de CO₂ produites par les activités ordinaires.

Montant en CHF	2014	2013
Solde d'ouverture	127'824	107'638
Dotations	28'500	25'500
Dépenses	51'508	5'314
Solde de clôture	104'816	127'824

NOTE 13 PASSIF EVENTUEL

Dans le courant de 2014, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2014.

NOTE 14 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGETAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ETAT DES RESULTATS FINANCIERS

Montant en CHF	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	14'605'292	-	-	14'605'292
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-967'288</u>	-	-	<u>-967'288</u>
Recettes hors contribution du personnel	13'638'004	-	-	13'638'004
Dépenses budgétaires	14'289'721	-	-	14'289'721
Moins contributions du personnel	<u>-967'288</u>	-	-	<u>-967'288</u>
Dépenses hors contribution du personnel	13'322'433	-	-	13'322'433
Résultat budgétaire net	315'571	-	-	315'571
Différences de présentation				
Moins virement à la réserve pour réfection du Siège	55'000	-	-	55'000
Moins virement à la réserve pour émissions de carbone	28'500	-	-	28'500
Plus dépenses (voyages) imputées sur le solde du Fonds	-51'508	-	-	-51'508
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>295'732</u>	-	-	<u>295'732</u>
Total des différences de présentation	327'724	-	-	327'724
Différence d'entités				
Résultat net de la Caisse de prévoyance	0	-	-	0
Excédent selon l'état des résultats financiers	643'295	-	-	643'295

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2014	2013
Contribution brute du personnel	1'015'825	994'844
Remboursements		
- France	48'536	112'207
- Etats-Unis d'Amérique	-	-
Total	48'536	112'207
Contribution nette du personnel	967'288	882'637

NOTE 15 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
Cadres supérieurs :	4,8		5,0	
Traitements nets et indemnités de poste		870'244		931'990
Contributions des employés à la Caisse des pensions		78'282		85'957
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		195'502		211'549
Autres prestations		<u>128'244</u>		<u>88'941</u>
Total intermédiaire		1'272'272		1'318'437
Prestations versées lors de la cessation d'emploi		178'482		-
Total		1'450'754		1'318'437

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend la décision définitive pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, dont l'UIP fait partie.

NOTE 16 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques approuvées par le Conseil directeur dans le budget 2014. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

	Démocraties plus fortes	Développement International	Coopération parlementaire	Services administratifs	Autres charges	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
Recettes								
Contributions des Membres	3'034'313	921'695	4'565'765	2'305'037	126'089	0	0	10'952'900
Contributions volontaires	2'056'082	426'283	79'693	0	0	0	0	2'562'058
Rapport des placements	0	0	0	113'758	0	541'883	0	655'641
Autres recettes	0	0	0	234'832	0	57'143	-225'802	66'172
Total des recettes	5'090'395	1'347'978	4'645'459	2'653'627	126'089	599'026	-225'802	14'236'771
Dépenses								
Personnel permanent	3'068'407	655'372	2'961'953	1'553'058	0	931'991	-1'005'384	8'165'396
Personnel temporaire	683'685	98'398	1'344'402	35'938	0	0	0	2'162'423
Gain / (perte) actuarielle sur la Caisse de prévoyance	0	0	0	0	-295'732	-364'484	0	-660'216
Voyages	868'286	180'624	358'966	4'848	51'508	0	0	1'464'232
Services contractuels	436'326	147'242	511'652	21'056	0	31'520	-187'707	960'089
Dépenses de fonctionnement	110'873	164'588	185'560	410'349	0	0	0	871'371
Fournitures, matériel et équipement	41'276	21'650	22'613	88'569	0	0	0	174'109
Provision pour créances douteuses	0	0	0	0	-65'277	0	0	-65'277
Subventions et honoraires	42'488	0	30'000	0	54'797	0	0	127'285
Amortissement	0	0	0	325'849	0	0	0	325'849
Amortissement de l'emprunt	0	0	0	68'214	0	0	0	68'214
Pertes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses	5'251'341	1'267'874	5'415'147	2'507'882	-254'703	599'026	-1'193'091	13'593'476

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

NOTE 17 RECETTES ET DEPENSES

Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu en 2014 des commissions d'un montant de CHF 187'707 sur des coûts directs de projet de CHF 2'562'058 (CHF 144'827 sur des coûts directs de projets de CHF 1'970'037 en 2013).

Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2014	2013
Gain de change	37'837	-
Rémunération de services administratifs	-	-
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	19'048	18'984
Divers	9'288	10'690
Total des autres recettes	66'172	29'674

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2014	2013
Intérêt	203'456	284'123
Gain (perte) de capital	452'186	334'799
Rapport total des placements	655'641	618'921

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges intersectorielles liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2014	2013
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5'155'490	5'245'966
Allocations pour charges de famille	200'997	194'284
Contribution à la CCPNU	921'818	920'170
Assurance maladie	295'249	309'637
Allocations pour frais d'études	391'446	340'494
Autres allocations et indemnités	203'405	56'733
Indemnités à la cessation d'emploi	4'654	100'074
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	931'991	931'153
Autres prestations	98'442	106'579
Moins suppressions	-38'096	-38'552
Total des dépenses liées au personnel permanent	8'165'396	8'166'537

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2014	2013
Personnel temporaire	299'456	298'335
Interprètes	818'580	703'589
Traducteurs	163'610	117'628
Consultants	880'777	717'831
Total des dépenses liées au personnel temporaire	2'162'423	1'837'382

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les prestations déterminées que l'UIP est tenue de verser.

Montant en CHF	2014	2013
Coût des services rendus	16'609	15'641
Coût en intérêts	292'424	302'684
Contributions des employés	19'048	19'213
Pensions versées par la Caisse	-988'297	-1'012'932
Remboursement des contributions des participants au régime transitoire de prévoyance	0	24'140
Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers	-660'216	-651'254

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2014	2013
Transport	967'709	1'050'742
Indemnités	489'697	429'728
Frais annexes	6'826	8'504
Total des frais de voyage	1'464'232	1'488'975

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2014	2013
Logiciels / base de données	10'800	10'176
Traduction / édition	349'983	234'174
Impression et publication	109'750	67'560
Services au lieu de conférence	244'881	206'393
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	10'255	8'454
Coûts de la vérification des comptes	12'481	9'500
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	31'520	20'006
Services de gestion	187'707	144'827
Autres	190'420	205'830
Suppressions	-187'707	-144'827
Total des services contractuels	960'090	762'093

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2014	2013
Loyer	105'713	105'477
Chauffage	29'470	30'549
Electricité	28'041	30'765
Eau	1'833	6'279
Entretien des locaux et du terrain	71'546	75'730
Ménage	19'363	16'606
Sécurité	93'483	38'476
Assurance	5'818	5'355
Véhicules	9'289	4'622
Entretien, assurance et location d'équipement	109'401	95'298
Communication	137'241	159'415
Connectivité à Internet	22'350	22'191
Site Web	18'409	-
Frais de presse et de publicité	9'322	-
Frais de représentation	168'855	136'964
Cadeaux institutionnels	22'814	361
Charges bancaires	18'424	19'353
Plus \ moins	0	2
Total des dépenses de fonctionnement	871'371	747'441

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2014	2013
Mobilier de bureau	-10	1'434
Papier	20'664	14'624
Articles de bureau	7'932	13'743
Fournitures de bureau diverses	67'883	26'406
Café/thé/eau potable	8'603	5'181
Divers	16'763	8'330
Entretien et réparation du matériel informatique	9'815	43'931
Assurance du logiciel	2'071	2'071
Logiciel et fournitures	34'849	32'430
Livres	177	1'876
Périodiques	5'361	3'708
Total des fournitures, du matériel et de l'équipement	174'109	153'733

Les dépenses liées à la diminution de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 4 des états financiers. Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 7.

Dans les **subventions et honoraires** sont compris une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2014	2013
Subventions	99'147	82'412
Honoraires	28'138	30'000
Total des subventions et honoraires	127'285	112'412

NOTE 18 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2014	2013
Liquidités et équivalents	8'978'987	8'196'155
Dépôts	1'568'085	1'563'657
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	719'794	952'480
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	-	16'326
Comptes des sommes à recevoir – autres	172'664	123'427
Placements	10'335'248	10'758'980
Emprunt	-5'810'263	-5'931'649
Comptes des sommes à payer	-211'400	-209'254
Actifs financiers nets moins passifs financiers	15'753'115	15'470'121

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités de la manière suivante :

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 pour cent entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des Etats-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

Montant en CHF	Impact sur l'excédent / (déficit)	Impact sur l'actif net
+ 5 percent	64'051	55'109
- 5 percent	66'621	-55'109

L'exposition de l'UIP aux risques de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 pour cent de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (CHF 10,5 millions) dont l'UIP disposait au 31 décembre 2014 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient CHF 2,8 millions à cette date. On s'attend à ce que l'UIP ait suffisamment de liquidités sur une base régulière pour rembourser toutes ses dettes. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements Membres, les risques liés au crédit sont considérés comme mineurs pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une réserve pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.

TABLEAU MATRICIEL

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Impact obtenu
DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES - Objectifs :		
1.	Améliorer le fonctionnement des parlements	Accomplissement des fonctions essentielles du Parlement
		La demande d'assistance de renforcement des capacités des parlements est restée élevée en 2014. Dans un pays au moins, l'UIP a été reconnue par les pouvoirs publics comme le seul fournisseur de ce type d'assistance. En Egypte, l'UIP a continué à apporter une assistance de renforcement du Secrétariat en amont des élections législatives. Le travail d'élaboration des Principes communs en matière d'assistance aux Parlements, entamé en 2013, s'est poursuivi; la version finale des Principes communs a été adoptée par le Conseil directeur de l'UIP en octobre 2014. Cette initiative vise à améliorer la qualité et l'efficacité de l'assistance aux parlements
2.	Faire progresser l'égalité des sexes	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de mentions dans la recherche/les médias/articles, etc., nombre de mises à jour, degré de satisfaction des utilisateurs
		Les données et les bases de données de l'UIP ont été davantage utilisées, y compris celles développées en partenariat avec d'autres organisations. La Carte des femmes en politique et l'analyse de l'enquête sur les femmes au parlement comptent toujours parmi les outils de l'UIP les plus utilisés et les plus référencés. Pendant l'année, 10 parlements ont bénéficié de l'appui de l'UIP pour faire progresser les questions d'égalité hommes-femmes au plan national
3.	Promouvoir les droits de l'homme	Initiatives prises pour protéger les droits de l'homme des parlementaires, initiatives parlementaires visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme
		Deux parlementaires – d'un même pays d'Afrique – qui avaient été condamnés à la suite de procès entachés d'irrégularités ont été libérés à la suite d'une grâce présidentielle et d'une amnistie. Quatre parlementaires d'un autre pays africain ont été mis hors de cause dans le cadre de procédures pénales très contestées. En mars 2014, le Conseil directeur de l'UIP a approuvé la révision des méthodes de travail que le Comité des droits de l'homme des parlementaires avait proposée dans un souci d'efficacité. Dans l'intervalle, ces méthodes ont été pleinement mises en œuvre, ce qui a notamment conduit à une plus grande visibilité du travail de ce comité.
IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE - Objectifs :		
4.	Développer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales	Contribution parlementaire aux principaux débats et négociations internationaux
		L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une nouvelle Résolution ambitieuse sur l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP. Des réunions parlementaires sont organisées en marge des grandes conférences et des grands processus de l'ONU. Succès de l'Audition parlementaire à l'ONU

5.	Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement	Action parlementaire en faveur des objectifs internationaux de développement	Obtention de résultats tangibles sur les objectifs de santé visant à améliorer l'accès aux services essentiels des groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables (femmes, enfants et populations clés touchées par le VIH). Fort soutien des parlements à la campagne de l'UIP en faveur d'un objectif de gouvernance démocratique parmi les prochains Objectifs de développement durables (ODD); cette action a porté ses fruits puisque l'ODD 16 comprend certains des éléments clés d'une gouvernance démocratique, en particulier des institutions efficaces. Les travaux de l'UIP éclairent et influencent les discussions tenues à l'ONU sur les ODD.
6.	Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits	Participation parlementaire aux processus de réconciliation et de dialogue dans les situations de conflit; nombre de parlements bénéficiant d'une assistance sur les questions d'égalité entre hommes et femmes	Les activités de l'UIP ont visé à renforcer les capacités des parlements vis-à-vis des gouvernements par le contrôle parlementaire (Oman) mais aussi en aidant les parlements à devenir plus forts et plus autonomes, de manière à être de véritables partenaires de l'Exécutif, à participer pleinement aux processus de réconciliation et à organiser le dialogue politique. En termes de réconciliation, l'UIP a promu la paix en finançant des visites de terrain menées par des parlementaires de la majorité et de l'opposition en amont des élections qui doivent se dérouler en Côte d'Ivoire en 2015.
FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT PLUS EFFICACE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE - Objectifs :			
7.	Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres	Participation des parlements à l'UIP	Augmentation du nombre des Membres en 2014. La réforme de l'UIP a été consolidée et deux Assemblées très constructives se sont tenues pendant l'année. La série de manifestations organisées pour célébrer le 125 ^{ème} anniversaire de l'UIP a contribué à resserrer les liens entre les Membres
8.	Mettre l'UIP en valeur	Connaissance des travaux de l'UIP	L'UIP et son travail ont considérablement gagné en visibilité grâce à des opérations et reportages médiatiques, un nombre significatif de nouvelles publications, l'amélioration du site web, qui comprend désormais des contenus dynamiques, et l'emploi d'un logo modernisé, d'une nouvelle devise et d'une nouvelle identité visuelle pour tous les supports et les opérations de communication de l'UIP
9.	Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne	Indicateurs clés de la performance de l'Organisation	Les Membres de l'UIP se sont déclarés satisfaits des rapports d'audits internes et externes, en particulier s'agissant de l'amélioration du solde du Fonds de roulement et du respect des normes IPSAS. Réalisation d'un cycle complet d'évaluations de la performance du personnel. Tous les objectifs stratégiques sont mesurés et la mesure est enregistrée dans le tableau matriciel. Le Cabinet du Secrétaire général, mis en place le 1er juillet 2014, est composé d'un Assistant de direction, d'un Chef de Cabinet et d'un Conseiller principal

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014			
RESULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Résultats obtenus	
1. Améliorer le fonctionnement des parlements			
1.1	L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP	La base de données PARLINE fournit des informations générales sur tous les parlements nationaux. Les données nécessaires à la nouvelle version de PARLINE ont été collectées pour 70 % des parlements Plus de 10 000 "j'aime" ont été enregistrés sur la page Facebook de l'UIP pour la Journée internationale de la démocratie
1.2	Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP	Nombre de parlements utilisant les normes et les lignes directrices et adoptant les bonnes pratiques	En octobre 2014, le Conseil directeur de l'UIP a adopté les Principes communs en matière d'assistance aux parlements 70 parlements ont partagé leurs bonnes pratiques lors de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2014
1.3	Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP	Nombre de parlements soutenus; ressources investies	En 2014, l'UIP a apporté son soutien à plus de 50 activités individuelles relevant de l'assistance à des parlements nationaux. L'UIP a continué à promouvoir et à encourager une coordination accrue entre spécialistes du renforcement parlementaire
1.4	La représentation des jeunes au Parlement est meilleure.	Nombre de jeunes parlementaires; nombre d'activités	Une première enquête recensant les jeunes dans les parlements du monde a été effectuée cette année. Elle constitue une précieuse base de référence qui permettra d'évaluer les progrès réalisés dans les années qui viennent. En 2014, le pourcentage des jeunes parlementaires de moins de 30 ans dans le monde était de 1,7 % Entre autres activités, l'UIP a organisé une conférence mondiale des jeunes parlementaires et produit des recherches sur le sujet

2. <i>Faire progresser l'égalité des sexes</i>			
2.1	Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de mentions dans la recherche/les médias/articles, etc., nombre de mises à jour, degré de satisfaction des utilisateurs	L'utilisation des publications et des données de l'UIP a augmenté, avec un emploi significatif des données de l'UIP sur les médias sociaux
2.2	Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à participer à l'élaboration des politiques	Nombre de femmes parlementaires; mesures temporaires spéciales	La part moyenne de femmes dans les parlements s'établissait à 22,1 % fin 2014. Différents pays ont adopté des lois sur les quotas portant à 120 le nombre total des pays qui appliquent un système de quotas sous une forme ou une autre (obligatoire ou volontaire)
2.3	Les parlements sont plus sensibles au genre	Réforme parlementaire; évaluations dans une perspective de genre	Une évaluation sur le genre a été lancée; deux parlements ont engagé, avec l'appui de l'UIP, une réforme interne sur le genre et ont renforcé leurs compétences d'intégration de cette dimension
2.4	Les parlements traitent des droits des femmes, des inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes	Action parlementaire	Une loi sur le harcèlement sexuel a été adoptée; des amendements à deux projets de loi sur les violences faites aux femmes ont été présentés dans deux parlements, suite à l'action de l'UIP; des actions de sensibilisation ont été organisées dans deux pays pour faciliter l'application de lois sur les violences faites aux femmes; des débats sur l'introduction d'initiatives parlementaires sur la violence faite aux femmes ont été organisés dans deux pays
3. <i>Promouvoir les droits de l'homme</i>			
3.1	Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP augmente sa capacité à traiter des cas de violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires	Nouvelles méthodes de travail; nouveaux instruments de communication; nombre de cas clos, nombre total de cas examinés, nombre de nouveaux cas soumis; degré de satisfaction des victimes à l'égard du travail réalisé par le Comité; nombre de sessions, missions d'observation judiciaire et missions sur le terrain, nombre d'initiatives de suivi prises par les Membres de l'UIP	Le projet de révisions du règlement a été discuté et finalisé par le Comité des droits de l'homme des parlementaires en janvier. La version finale a été présentée et adoptée par le Conseil directeur en mars. Ces règles sont désormais appliquées aux travaux du comité. Diffusion de 25 communiqués de presse sur les droits de l'homme; réalisation de 15 interviews; publication – pour la toute première fois – de statistiques et d'analyses des cas traités par le comité le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme. Le comité a examiné 89 cas concernant au

			total 565 parlementaires; 9 cas concernant 20 parlementaires lui étaient soumis pour la première fois; 7 cas concernant 12 parlementaires ont été clos; il y a eu trois sessions du comité qui a mené ou mandaté 7 missions sur place (y compris des observations de procès)
3.2	Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire	Nombre de séminaires; nombre de parlements soutenus et de parlementaires formés; degré de mise en œuvre des recommandations formulées lors des séminaires, des conclusions des organes conventionnels de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU; réforme concernant les droits de l'enfant dans certains parlements	Trois séminaires régionaux ont été organisés (à Bucarest pour l'Europe centrale et de l'Est, à Montevideo pour l'Amérique latine et à Rabat pour l'Afrique) 184 parlementaires ont participé à ces séminaires
4. Développer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales			
4.1	Les travaux de l'ONU acquièrent une plus forte dimension parlementaire	Les travaux de l'ONU tiennent compte de la contribution parlementaire; les parlements intègrent le programme de travail et les conférences de l'ONU dans leurs travaux; les grands engagements internationaux sont mieux respectés	<p>Les points de vue de l'UIP et des parlementaires ont été écoutés lors des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 à l'échelle mondiale</p> <p>Solide contribution parlementaire aux processus de l'ONU relatifs aux droits de l'homme (EPU), aux changements climatiques, à la nutrition, au désarmement nucléaire, aux populations autochtones, à l'efficacité de l'aide, etc.</p> <p>Campagne intensive de l'UIP en faveur du programme de l'après-2015; visibilité accrue de l'organisation et des parlementaires à l'ONU</p> <p>Plusieurs des points développés par l'UIP ont été intégrés dans les ODD (genre, gouvernance, inégalité)</p> <p>La résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'interaction avec les parlements/l'UIP adoptée avec le soutien de plus de 80 coparrains marque une avancée encourageante</p> <p>Importante reconnaissance du rôle des parlements et de l'UIP dans les résolutions de l'ONU : problème mondial de la drogue; modalités de résolution lors des sommets de l'ONU; Conseil des droits de l'homme</p>

4.2	Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements	Assistance nombreuse et déroulement sans heurt des sessions annuelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC; dialogue et échanges avec les négociateurs et hauts fonctionnaires de l'OMC; documents finals des sessions parlementaires dûment transmis à l'OMC	La dynamique composante parlementaire du Forum public 2014 de l'OMC a attiré une large audience Deux réunions productives du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Bruxelles et Genève Préparatifs de la Conférence parlementaire sur l'OMC de février 2015
4.3	Les parlements exercent un contrôle renforcé sur les institutions de Bretton Woods	Bonnes pratiques Action parlementaire destinée à améliorer le contrôle des accords de prêt et des procédures connexes	Sensibilisation accrue des Parlements membres à la note d'orientation de l'UIP sur la participation parlementaire aux politiques nationales d'aide
5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement			
5.1	Tous les parlements encouragent à agir sur les OMD et contribuent à l'établissement du programme de développement de l'après-2015	Inscription de la gouvernance dans le programme de l'après-2015 mentionnée dans les principaux documents issus des négociations	En 2014 les négociations de l'ONU ont mené à une liste de 16 objectifs de base pour les ODD La proposition des 16 ODD comprend certains des éléments essentiels de la gouvernance démocratique et mentionne la nécessité d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux
5.2	Les parlements pèsent de plus en plus dans les politiques et les programmes touchant à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec les objectifs internationaux de développement; législation nationale, déclarations parlementaires	Le rapport 2014 du Groupe d'experts indépendants qualifie de crucial le rôle des parlements dans l'extension et l'accélération de l'action politique en faveur de la santé des femmes et des enfants. Le même rapport voit dans l'UIP "un défenseur infatigable de la santé des femmes et des enfants"
5.3	Les parlements encouragent la riposte au VIH/sida		L'UIP étant reconnue comme un partenaire clé de la mobilisation des parlements pour le traitement du sida, un cadre d'accord de collaboration et de financement a été établi avec ONUSIDA
5.4	De plus en plus ils contrôlent l'efficacité de l'aide		L'UIP a représenté les parlements dans les structures d'efficacité de l'aide au niveau mondial
5.5	Ils prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays	Message parlementaire à l'intention de la CCNUCC, budgets tenant compte des priorités écologiques, législation d'adaptation	Mobilisation significative des parlements autour du processus de la CCNUCC, notamment en vue des préparatifs de la COP21 à Paris

6. Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits			
6.1	Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit	Participation du Parlement au processus de réconciliation; la majorité et l'opposition respectent mutuellement leurs droits et responsabilités; la procédure parlementaire prévoit une prise de décision inclusive; le parlement exerce un contrôle sur le secteur de la sécurité	Quatre parlements ont bénéficié de l'assistance de l'UIP dans le cadre d'efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits. L'UIP est considérée comme un partenaire majeur des Parlements des "pays du printemps arabes" et son assistance suivie porte ses fruits à mesure que la situation s'améliore. En Afrique, l'UIP est aussi reconnue comme une organisation neutre qui promeut la paix et le dialogue par des activités concrètes réunissant parlementaires de la majorité et de l'opposition. Quelque 600 participants ont pris part à des visites de terrain qui ont servi de campagne de sensibilisation à la paix. Au vu des réactions de la population, ces visites ont accru la visibilité des parlementaires et de leur rôle et ont contribué à un rapprochement entre électeurs et élus
6.2	La diplomatie parlementaire sert à faciliter la prévention et la résolution des conflits	La diplomatie parlementaire désamorce les tensions et œuvre en faveur du dialogue	Pour la première fois, des parties prenantes très diverses, dont les présidents des parlements de l'Iraq, de la Jordanie et de la Syrie, ainsi que les présidents des commissions permanentes de l'UIP, se sont réunies à l'occasion d'une table ronde pendant la session du Comité d'octobre 2014 Plus d'une centaine de réunions bilatérales ont lieu à la faveur de chaque Assemblée L'UIP fait en sorte de favoriser le dialogue politique entre les différentes forces en présence en Syrie, ainsi qu'entre les représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud
7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres			
7.1	L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité	Nombre de Membres, nombre de nouvelles affiliations, nombre de participants issus de parlements non membres aux ateliers régionaux	3 nouveaux Membres ont rejoint l'UIP en 2014, portant le nombre des Membres à 166 parlements Les parlements non-membres ont été invités à assister aux ateliers et séminaires régionaux

7.2	Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux travaux de l'UIP	Participation aux réunions, qualité de la discussion et des résultats des Assemblées de l'UIP Utilisation des documents de l'UIP dans les parlements	Participation record aux deux Assemblées de l'UIP en 2014. Grand intérêt suscité par l'élection du nouveau Président et du nouveau Secrétaire général
7.3	L'UIP adopte des lignes directrices sur la parité hommes/femmes et l'équilibre politique dans les délégations parlementaires	Représentation équilibrée des deux sexes et des différentes sensibilités politiques dans les délégations	Travaux en cours
7.4	L'UIP met en œuvre des réformes structurelles	Programmes de travail et activités opérationnelles exécutées par les quatre Commissions permanentes; qualité des résolutions	Les nouveaux Bureaux des Commissions permanentes sont entrés en fonction, les rapporteurs se réunissent pour discuter des projets de résolution Des résolutions ambitieuses ont été adoptées sur la situation en RCA, la riposte à l'épidémie d'Ebola, la protection des enfants, un développement résilient face aux risques et l'abolition des armes nucléaires
7.5	Les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet aux résolutions de l'UIP	Réunions des Commissions permanentes consacrées à l'examen de la mise en œuvre des résolutions passées	Les Commissions permanentes intègre l'examen d'anciennes résolutions dans leur programme normal de travail (par ex. examen de la résolution de 2008 sur l'équilibre entre sécurité nationale et droits de l'homme, de la résolution de 2012 sur la santé maternelle et infantile
7.6	L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale	Echanges plus fournis avec les organisations parlementaires, régionales et autres; participation et résultats de la réunion préparatoire à la Conférence des présidents de parlement de 2015	Meilleure sensibilisation des organisations parlementaires régionales à la préparation des manifestations régionales de l'UIP Riches discussions et résultats fructueux des deux réunions préparatoires, tenues en 2014, en amont de la Conférence des Présidents de parlements de 2015
8. Mettre l'UIP en valeur			
8.1	Le site Internet de l'UIP est un outil moderne et dynamique permettant aux parlements du monde entier de communiquer	Place sur les moteurs de recherche, prix décernés aux sites Internet, degré de satisfaction des utilisateurs, échos	Les utilisateurs du site ipu.org ont augmenté de 20 % en 2014 pour la troisième année; le temps moyen passé sur le site a augmenté de près de 12 % et le nombre de pages vues par visite est aussi en hausse de 11 %. Plus grandes fréquentations enregistrées en Suisse, en Inde et en Allemagne

8.2	Création des produits d'information utiles et faciles d'emploi	Degré de satisfaction des utilisateurs	Production de 13 nouveaux titres (33 publications avec les traductions). L'enquête de satisfaction menée auprès des Membres a révélé des opinions positives quant à l'utilité des supports
8.3	L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée	Couverture médiatique mondiale	<p>Au moins 12 000 articles ont mentionné l'UIP sur des sites web open source, plus de 200 interviews avec des médias ont paru sur l'UIP et le travail qu'elle accomplit. Augmentation significative du nombre des communiqués de presse préparés et diffusés. Le nombre des communiqués de presse en arabe a augmenté</p> <p>En seulement trois mois (mi-sept.-mi-déc.), près de 118 000 ouvertures de communiqués de presse et d'e-bulletins envoyés par courriel</p>
9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne			
9.1	L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes	<p>Les recommandations financières du Comité exécutif au Conseil directeur sont formulées en meilleure connaissance de cause et ses réunions sont plus performantes</p> <p>Les Membres mobilisent davantage de ressources pour les travaux de l'UIP</p>	<p>Préparation et diffusion aux Membres des comptes rendus analytiques des 268^{ème}, 269^{ème} (extraordinaire) et 270^{ème} sessions du Comité exécutif. Déclaration du Comité exécutif contre le terrorisme à sa 270^{ème} session</p> <p>Avis d'audit externe positif et sans réserve, assorti de peu de recommandations. Importantes subventions nouvelles obtenues de sources externes Des contacts ont été pris avec la Chine, l'Arabie saoudite et les EAU en vue de contributions volontaires</p> <p>Traitement rapide de la correspondance entrante et sortante; production de documents de meilleure qualité; suivi des SMMS et des grands projets par division</p>
9.2	L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats	<p>Les résultats et la performance font l'objet d'un suivi systématique à tous les échelons de l'organisation</p> <p>Les vérifications internes et extérieures des comptes révèlent une amélioration de la performance en 2014</p>	<p>Objectifs, résultats et produits sont systématiquement suivis et enregistrés dans le tableau matriciel.</p> <p>Les rapports des audits externes et internes ont montré une amélioration de la performance, appréciée par les Membres</p>

9.3	L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation	Toute la nouvelle documentation est analysée dans la perspective du genre avant publication La prise de décision tient compte des questions de genre, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires	Le nouveau Comité des publications veille à l'intégration de la dimension de genre dans le processus global des publications.
9.4	L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits	Toute la nouvelle documentation est analysée avant publication dans la perspective des droits La prise de décision tient compte des questions relatives aux droits, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires	Engagement d'experts pour que les mécanismes du Secrétariat, puis l'UIP dans son ensemble, adoptent une approche fondée sur les droits

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<i>1. Améliorer le fonctionnement des parlements</i>			
<i>1.1 L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde</i>			
1.1.1	Informations actualisées publiées dans la base de données PARLINE sur les parlements nationaux est remaniée	Sujets traités; pourcentage des informations vérifiées par le parlement	Couverture à 100 % des informations générales sur les parlements et les élections législatives. Couverture à 70 % des données relatives à la nouvelle version de PARLINE en préparation. Environ 80 % des données ont été fournies directement par les parlements, le reste doit être vérifié avec les parlements
1.1.2	Parution régulière d'articles concernant l'actualité parlementaire sur le site Internet de l'UIP	Nombre d'articles	Ce volet n'a pas encore été mis en service, dans l'attente de la refonte du site web de l'UIP
1.1.3	Documentation et information mises à la disposition du Secrétariat de l'UIP	Bulletin et base de données à la disposition du personnel	Accès aux principales revues parlementaires
1.1.4	Archives de l'UIP disponibles en ligne	Nombre de documents d'archives en ligne	Ce volet n'a pas encore été mis en service, dans l'attente de la refonte du site web de l'UIP
1.1.5	Promotion de la Journée internationale de la démocratie parmi les parlements	Nombre de manifestations organisées par les parlements	Au moins 33 parlements ont organisé des activités à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, ce qui est du même ordre que les années précédentes. Une campagne active a été menée dans les médias sociaux, donnant lieu à une hausse significative du nombre de « j'aime » sur Facebook (de 2 000 à plus de 10 000)
<i>1.2 Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP</i>			
1.2.1	Publication des indicateurs pour des parlements démocratiques	Analyse quantitative et qualitative de leur utilisation	Un projet révisé a été élaboré en janvier Les consultations ont repris fin 2014
1.2.2	Recherche menée à bien en vue de la parution d'un Rapport parlementaire mondial	Progrès conformes au calendrier du projet	Cette activité a commencé après la confirmation, en novembre 2014, d'un financement externe. Les opérations de planification et de recherche pour le prochain Rapport parlementaire mondial sont en cours

1.2.3	Parution de documents de référence sur des questions parlementaires d'actualité	Deux notes thématiques publiées	Les données ont été recueillies pour le dossier thématique sur les salaires et indemnités des parlementaires; la publication est planifiée pour mi-2015. Les recherches relatives à un autre dossier thématique ont commencé
1.2.4	Diffusion des bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC au Parlement	Nombre de parlements prenant part aux activités du Centre mondial	La Conférence mondiale sur l'e-Parlement s'est déroulée en mai. Cette année, elle a été organisée par l'UIP et l'Assemblée nationale de la République de Corée, sans le soutien du Centre mondial pour les TIC au Parlement qui a cessé de fonctionner fin 2013. La conférence a réuni 278 délégués (75 % d'hommes; 25 % de femmes) représentant 70 parlements. 100 % des répondants à une enquête de satisfaction ont déclaré qu'ils recommanderaient la conférence à leurs collègues
1.2.5	Diffusion des bonnes pratiques en matière de méthodes de travail parlementaires	Nombre de parlements représentés aux réunions de l'ASGP-UIP, établissement et diffusion des résultats	Un ensemble de <i>Principes communs en matière d'assistance aux parlements</i> a été élaboré par la communauté parlementaire sous la houlette de l'UIP; les Principes ont été officiellement adoptés lors de la 131 ^{ème} Assemblée de l'UIP en octobre. (voir le § 1.3.6 pour plus de détails)
1.2.6	Promotion de la participation politique des minorités et des populations autochtones	Participation aux consultations régionales en vue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones	<p>Un rapport sur la présence des peuples autochtones au Parlement a été publié en amont de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en septembre. Facilitation de la participation des parlementaires à la conférence; réalisation d'une enquête sur la question et organisation d'une manifestation très réussie en marge de la conférence.</p> <p>Un guide à l'intention des parlementaires sur la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones a été publiée en anglais, en français et en espagnol</p>

1.3 Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP			
1.3.1	Définition des besoins des parlements nationaux en matière de renforcement des capacités	Nombre d'évaluations réalisées	<p>Quatre évaluations des besoins ont été effectuées</p> <p>Egypte : cette activité s'inscrit aussi dans le cadre de l'objectif 6 de l'UIP (paix et réconciliation).</p> <p>Deux missions d'évaluation des besoins ont été organisées en Egypte au premier semestre 2014. La première mission/réunion visait à identifier les grandes priorités et à mettre sur pied la première phase du projet (févr. 2014).</p> <p>La seconde mission d'évaluation des besoins a permis d'identifier les étapes suivantes à mettre en place pour développer les capacités du Secrétariat de façon à assurer qu'une fois élus les parlementaires disposent d'un meilleur service.</p> <p>Guinée-Bissau</p> <p>En parallèle d'un séminaire d'initiation organisé en novembre 2014, une évaluation a été effectuée pour valider le projet d'assistance 2011-2015. Il a été constaté que toutes les activités restaient pertinentes. L'évaluation a aussi mis en évidence de nouvelles activités à entreprendre et les domaines à privilégier en matière d'assistance au Parlement.</p> <p>Oman : cette activité s'inscrit aussi dans le cadre de l'objectif 6 de l'UIP (paix et réconciliation).</p> <p>En février 2014, l'UIP a organisé une évaluation des besoins avec les parlementaires, les commissions et le personnel afin d'évaluer les besoins de renforcement du Parlement d'Oman. La mission a recommandé de mettre l'accent sur la législation et la rédaction de textes législatifs (parlementaires et personnel parlementaire); de renforcer les capacités des parlementaires à traiter avec les médias; et de mettre sur pied un exercice de planification stratégique du Parlement</p>
1.3.2	Programmes de renforcement des capacités sur mesure adaptés au contexte	Nombre de programmes conçus	<p>24 activités de soutien ont été effectuées au bénéfice de 6 parlements nationaux :</p> <p>Egypte : Cette activité s'inscrit également dans le cadre de l'objectif 6 de l'UIP (paix et réconciliation).</p> <p>A la suite des premières évaluations de février 2014, l'UIP a ouvert un bureau au Caire en avril pour faciliter son travail et superviser la mise en œuvre des activités</p>

			<p>15 activités de formation au plan local organisées de mai à décembre ont bénéficié à près de 650 fonctionnaires dont près de 40 % de femmes. Ces formations visaient essentiellement à aider le Parlement en améliorant les services d'assistance parlementaire par le développement des ressources humaines. Un programme de formation a été préparé pour chaque groupe de personnel. Une initiation a été proposée aux fonctionnaires subalternes sur le nouveau cadre constitutionnel et son impact sur le Parlement, le rôle du secrétariat parlementaire et le système des commissions. Le personnel d'encadrement a bénéficié d'une formation adaptée au domaine de responsabilité de chacun (travail de commission, recherche, séances plénières, etc.). Des cours d'informatique spécialisés (ICDL) ont également été organisés</p> <p>En outre, l'UIP a organisé 4 missions thématiques avec des experts internationaux pour</p> <ul style="list-style-type: none">· identifier les prochaines étapes et hiérarchiser l'assistance jusqu'aux élections législatives;· préparer les premiers journées de la législature : veiller à ce que l'accueil et l'information des nouveaux parlementaires soient organisés à l'avance;· évaluer les besoins liés aux services de bibliothèque, de recherche, d'information et de technologies de l'information et préparer la modernisation des services documentaires et informatiques du Parlement;· mettre sur pied un programme de formation sur une gestion moderne de l'information en conformité avec les recommandations incluses dans la mission des services documentaires et d'information <p>Oman : cette activité va aussi dans le sens de l'Objectif 6 de l'UIP – Paix et réconciliation :</p> <p>L'UIP a organisé pour le Conseil consultatif d'Oman un atelier auquel ont participé des experts parlementaires du Royaume-Uni, de France et d'Allemagne. Cette formation de deux jours a porté sur les difficultés d'un contrôle efficace et sur les</p>
--	--	--	--

			<p>procédures en la matière, notamment le recours aux commissions et la collaboration avec d'autres institutions et le public</p> <p>Seychelles : En partenariat avec l'Assemblée nationale des Seychelles, l'UIP a organisé un atelier sur le thème "Parlement et médias". L'atelier devait aider les participants, qui étaient des parlementaires et des journalistes, à confronter leurs expériences. Il a consisté aussi à examiner la manière dont les débats parlementaires sont actuellement couverts dans les médias des Seychelles et à réfléchir aux moyens de mieux présenter les travaux du parlement à l'opinion publique</p> <p>Trinité-et-Tobago : A la demande du parlement, l'UIP a fourni des services conseils et du matériel de recherche sur le thème de l'autonomie parlementaire</p> <p>Tunisie : cette activité va aussi dans le sens de l'Objectif 6 de l'UIP – Paix et réconciliation : Le soutien à la Tunisie a consisté notamment à évaluer l'autonomie administrative et financière du parlement national dans le cadre d'un vaste programme de modernisation de l'institution. Les experts de l'UIP ont examiné des projets de loi, formulé des recommandations et indiqué quelles mesures il fallait prendre en priorité pour parvenir à une structure administrative et financière qui soit solide et pleinement opérationnelle, ce qui est crucial pour l'indépendance du parlement</p> <p>Emirats arabes unis : A la demande du Conseil national de la Fédération (CNF), l'UIP a trouvé des experts parlementaires et les a chargés de faire une présentation lors d'un Forum des médias organisé par le CNF en novembre 2014</p>
--	--	--	--

			<p>Les quatre accords suivants ont été signés en 2014 :</p> <p>Afghanistan : En décembre 2014, une lettre d'accord a été signée avec le PNUD Afghanistan pour le prendre comme partenaire dans l'exécution d'un projet de soutien au parlement.</p> <p>Myanmar : En avril 2014, l'UIP et le PNUD ont signé un accord pour poursuivre la collaboration commencée en 2013 en vue de fournir un appui au parlement.</p> <p>Egypte : cette activité va aussi dans le sens de l'Objectif 6 de l'UIP – Paix et réconciliation L'UIP et les autorités égyptiennes ont signé un accord en mars 2014 dans le but de faire en sorte que le futur parlement soit représentatif et puisse remplir toutes ses fonctions</p> <p>Trinité-et-Tobago : Pendant la période examinée, l'UIP a échangé des lettres avec le parlement de la Trinité-et-Tobago pour lui confirmer son appui</p>
1.3.3	Aide aux parlements pour qu'ils procèdent à leur auto-évaluation en se servant des indicateurs parlementaires de l'UIP	Nombre d'auto-évaluations réalisées par les Parlements membres	<p>Seychelles: L'UIP a entrepris une mission de planification initiale visant à faciliter l'autoévaluation de l'Assemblée nationale des Seychelles prévue en 2015</p>
1.3.4	Mise en œuvre de programmes d'appui	<p>Nombre et nature des activités entreprises</p> <p>Participation de parlementaires, hommes et femmes, spécialisés dans les domaines concernés</p>	<p>19 activités ont été effectuées en soutien à 5 parlements nationaux</p> <p>Au Burundi, l'UIP a exécuté la deuxième phase du projet d'aide à la mise en place par le Parlement d'un fonds de pension pour les parlementaires et les fonctionnaires. Deux experts chevronnés ont travaillé avec les commissions internes chargées de mettre le fonds en place et de rédiger les procédures d'application. La mission a préparé 2 scénarios et rédigé des instructions internes pour assurer la réussite de la création du fonds de pension</p>

			<p>Au Bangladesh, l'UIP a contribué à la formation du personnel (conception et présentation de programmes de formation pour les nouveaux élus; élaboration de ressources spécifiques de formation des femmes parlementaires). Un expert de l'UIP a documenté, avec une équipe de chercheurs locaux, les réalisations du 9^{ème} Parlement (janv. 2009-janv. 2014). Ce rapport a pour but d'accroître la transparence et la responsabilité, et de rendre le Parlement plus accessible et plus ouvert au public.</p> <p>Le rapport servira aussi de mémoire institutionnelle pour le 9^{ème} Parlement</p> <p>En Guinée-Bissau, un séminaire d'initiation a été organisé à la suite des élections d'avril 2014, fruit d'une coopération entre l'UIP, le PNUD, le Groupe britannique interpartis pour la Guinée-Bissau et le Parlement. Près de 75 % des 102 parlementaires de l'Assemblée nationale populaire ont participé à ce séminaire (18-20 novembre) qui visait à renforcer l'Assemblée législative et son rôle de supervision en confortant les capacités des parlementaires</p> <p>Le Myanmar a bénéficié d'un partenariat continu entre l'UIP et le PNUD pour la mise en œuvre d'un programme de soutien parlementaire. L'UIP a conduit 13 activités de soutien pendant l'année : visites de fonctionnaires à des instituts de formation parlementaire en Inde et en Thaïlande, installation d'une archive numérique pour la bibliothèque parlementaire et formation correspondante du personnel. Sur la lancée de travaux antérieurs, une formation a été donnée à un second groupe de 30 cadres intermédiaires, une actualisation a aussi été proposée à un groupe qui avait bénéficié d'une formation en décembre 2013 et un cours de management exécutif a été donné aux membres de la direction. Pendant toute cette période une formation à la gestion des services d'information, de bibliothèque, de recherche et de référence a été dispensée. Une évaluation des besoins de la Commission des comptes publics du Parlement a débouché sur la mise en place d'activités de renforcement de cette commission. Ces activités ont été réalisées en collaboration avec le PNUD et l'Institut de la Banque mondiale, lequel a pris en main la poursuite de ce travail et l'apport d'assistance</p>
--	--	--	--

1.3.5	Capacité accrue de l'UIP à soutenir les parlements	Mise en œuvre des recommandations	Point sur le suivi de l'examen de l'Assistance technique 2011 Conformément à l'examen de l'assistance technique aux parlements réalisé en 2011, le Programme d'assistance technique a continué son travail en élaborant des outils de gestion visant à améliorer son efficacité, son impact, son efficacité et sa pertinence
1.3.6	Meilleure coordination parlementaire des programmes de renforcement des capacités	Nombre de participants	Un accomplissement majeur a été réalisé dans le domaine du renforcement de l'institution parlementaire avec l'élaboration d'un ensemble de principes communs. Un groupe de travail réuni par l'UIP a préparé un projet de texte ouvert à une large concertation avec les parlements nationaux et les organisations intervenant dans le renforcement parlementaire. Les Principes, fondés sur les enseignements de près de quatre décennies d'un soutien toujours croissant aux parlements, ont été conçus pour couvrir les domaines clés du renforcement de l'institution parlementaire et établissent le rôle central qui revient au parlement dans ce type d'action. Les Principes communs ont été adoptés par le Conseil directeur de l'UIP en octobre 2014. http://www.ipu.org/dem-f/standards.htm#principles
<i>1.4 La participation des jeunes est encouragée dans les parlements</i>			
1.4.1	Les parlements s'ouvrent aux jeunes	Des statistiques, des études et des notes d'orientation sur la participation des jeunes sont disponibles et utilisées par les parlements, les chercheurs etc.	L'UIP a publié le premier rapport jamais établi sur les jeunes dans les parlements nationaux. Ce rapport a révélé que 1,75 % seulement des parlementaires ont moins de 30 ans

1.4.2	Les jeunes parlementaires sont mieux équipés pour remplir leurs fonctions	Nombre de jeunes participant aux activités / niveau de satisfaction	<p>Pour donner aux jeunes parlementaires les moyens d'établir des relations entre eux et de traiter de questions d'intérêt commun, l'UIP a organisé en octobre 2014 la première Conférence mondiale de jeunes parlementaires sur le thème "Mettre la démocratie à l'épreuve". Quelque 220 participants, pour la plupart de jeunes membres de 71 parlements (55 femmes et 114 hommes) ont cerné les attentes que les jeunes nourrissent à l'égard de la politique et des responsables politiques et ont conclu que, pour amener les jeunes à s'engager de nouveau dans la politique traditionnelle, celle-ci devait présenter des qualités d'ouverture, de transparence et d'efficacité. Ils ont invité l'UIP à aider les parlements à progresser dans ce sens et ont appelé de leurs vœux des mesures fortes, comme l'instauration de quotas et l'abaissement de l'âge requis pour voter et pour être élu à des fonctions politiques</p> <p>L'UIP a facilité la participation d'un groupe de 9 jeunes parlementaires (4 hommes et 5 femmes) au Forum de la jeunesse convoqué en 2014 par le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) sur les jeunes et les ODD. Les jeunes parlementaires ont fait valoir un point de vue parlementaire dans les débats et les décisions prises.</p>
-------	---	---	--

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
2. <i>Faire progresser l'égalité des sexes</i>		
2.1 <i>Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique</i>		
2.1.1	Bases de données en ligne sur les femmes en politique	<p>Bases de données opérationnelles, nombre d'utilisateurs, nombre de mentions faites des bases de données, quantité d'information fournie par les parlements, degré de satisfaction des utilisateurs</p> <p>Projet quotas (www.quotaproject.org):</p> <p>La base de données des quotas électoraux par sexe a été étendue en 2014</p> <p>Il y a eu 72 218 visites en 2014, soit 30,3 % de plus qu'en 2013</p> <p>Le nombre des utilisateurs a augmenté de 39,5 % par rapport à 2013 (47 525 en 2014 contre 34 073 en 2013)</p> <p>Le nombre de pages vues a augmenté de 21,1 % (avec 196 412 pages vues en 2014 contre 162 138 en 2013)</p> <p>De nouveaux visiteurs supplémentaires ont découvert la base de données : 65 % des visiteurs étaient nouveaux en 2014</p>
2.1.2	Diffusion des connaissances par le biais du site Internet iKNOW Politics	<p>Nombre de visiteurs sur le site Internet, nombre d'outils d'information référencés sur le site, nombre de cercles de discussion, degré de satisfaction des utilisateurs, utilité de la diffusion des bonnes pratiques par le biais du site</p> <p>iKNOWpolitics : (http://www.iknowpolitics.org/fr)</p> <p>En 2014, iKNOW Politics a enregistré : 88 879 visiteurs uniques; 115 918 visites et 254 359 pages vues; 24 % de visiteurs récurrents et 76% de nouveaux visiteurs</p> <p>11 discussions ont été organisées en ligne avec un total de plus de 250 commentaires de responsables politiques, chercheurs et militants de plus de 70 pays</p> <p>La bibliothèque en ligne a été étendue par l'adjonction de 180 publications en arabe, 389 en anglais, 88 en français et 104 en espagnol – soit un total de 407 publications en arabe, 839 en anglais, 265 en français et 411 en espagnol</p>

2.1.3	Publication d'un rapport annuel sur les femmes au Parlement à l'occasion de la Journée internationale de la femme	Rapport publié pour le 8 mars	Le rapport sur l'évolution de la représentation des femmes dans les parlements en 2014 a été publié à temps pour une diffusion lors de la Journée internationale des femmes (versions en anglais, en français et en espagnol)
2.1.4	Promotion et diffusion d'informations concernant les femmes en politique	<p>Nombre deancements, nombre de participants, nombre et contenu des mentions faites desancements dans les médias</p> <p>Nombre de destinataires/demandes/degré de satisfaction/nombre et contenu des mentions dans d'autres publications et dans les médias</p>	<p>Une conférence de presse a été organisée pour présenter les conclusions de l'analyse 2014 de la représentation des femmes dans les parlements. Ces conclusions ont bénéficié d'une large couverture médiatique L'analyse a également été diffusée auprès de l'ensemble des Membres de l'UIP, des participants aux manifestations de la Commission de la condition de la femme (CCF) ainsi qu'auprès des organisations partenaires et des chercheurs</p> <p>Une réunion de presse a été organisée au Siège de l'ONU à New York à l'occasion de la publication de la Carte UIP-ONU femmes (cf. 2.1.6)</p> <p>Les données de l'UIP sur les femmes dans les parlements et à des postes ministériels sont utilisées par l'ONU, ONU femmes, le FEM et d'autres organisations internationales et servent d'indicateur de la participation politique des femmes</p> <p>L'UIP a également reçu de nombreuses demandes d'autorisation de publication de ces données dans des articles de recherche et des bases de données</p>
2.1.5	Définition de nouveaux domaines de recherche et indicateurs	Résultats de la réunion	<p>La réunion d'un groupe d'experts-chercheurs a été organisée en mars 2014 pour débattre de l'impact de la présence de femmes au parlement</p> <p>Une discussion similaire a été organisée dans le cadre du Comité UIP de coordination des femmes parlementaires en juillet 2014</p> <p>Les résultats de ces deux réunions ont alimenté la préparation de la mise en œuvre d'un projet de recherche sur l'impact des femmes dans les parlements</p>
2.1.6	Publication de la carte UIP-ONU sur les femmes en politique	Nombre de cartes produites, nombre de références aux données de l'UIP dans les rapports internationaux/de l'ONU	La Carte des femmes en politique a été publiée en arabe, en anglais, en français et en espagnol (3 000 exemplaires en anglais, 1 500 en français, 1 000 en espagnol et 500 en arabe)

2.2 Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à contribuer utilement à ses travaux			
2.2.1	Amélioration de la synergie et des stratégies dans les régions comptant peu de femmes parlementaires	Audition aux Assemblées de l'UIP des délégations ne comptant pas ou peu de femmes; définition de stratégies et planification, mise à disposition d'experts, actions de suivi de la part des parlements	<p>Une assistance a été apportée au Parlement des Tonga pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation du public à l'accès des femmes au Parlement et à leur participation politique. Cette campagne a encouragé la candidature de femmes : le nombre des candidates a atteint le chiffre record de 16 aux élections législatives</p> <p>2 auditions ont été organisées aux Assemblées de l'UIP avec les Tonga et le Qatar. Ces auditions portaient sur les mesures prises pour accroître la participation des femmes dans ces deux parlements qui sont entièrement masculins et des recommandations ont été formulées à cette occasion. Des sessions de suivi seront organisées prochainement</p>
2.2.2	Débats et/ou analyse des cadres législatifs nationaux dans le but de faciliter l'accès des femmes au Parlement	Utilisation du rapport de l'UIP sur l'incidence des cadres législatifs nationaux sur l'accès des femmes au parlement, nombre et niveau des contributions de l'UIP aux débats et aux réformes	<p>Egypte</p> <p>L'UIP a fourni des conseils spécialisés en matière de rédaction de textes législatifs au comité gouvernemental chargé de préparer la loi électorale. Il s'agissait de proposer des solutions législatives pour accroître la participation des femmes au Parlement à l'approche des élections de 2014. Un système de quotas a ainsi été adopté dans ce pays.</p> <p>Côte d'Ivoire</p> <p>50 participants, parlementaires pour la plupart (15 hommes et 25 femmes), plus des ministres et des représentants de la société civile, ont participé à une Conférence parlementaire de deux jours organisée par le Parlement ivoirien et l'UIP sur les mesures à prendre pour accroître la participation des femmes. Des recommandations ont été adoptées portant notamment sur l'amendement de la loi électorale pour y introduire des quotas de candidates. L'UIP continuera à apporter son soutien à l'Assemblée nationale ivoirienne pour aider celle-ci à définir les changements nécessaires pour transposer ces recommandations dans la législation</p>

2.2.3	Développement des capacités des femmes parlementaires	Nombre (et %) de femmes parlementaires formées, degré de satisfaction des bénéficiaires de la formation, nombre de plateformes d'échange/forums mis à disposition, nombre d'outils élaborés	Côte d'Ivoire A la suite du soutien apporté pour la création d'un Groupe de femmes parlementaires en 2013, une formation financée par l'UIP sur le travail en équipe et la planification stratégique a débouché sur l'adoption d'un plan stratégique par ce Groupe. Celui-ci exécute maintenant ce plan dont le but est de lutter contre les discriminations envers les femmes et d'intégrer la dimension de genre dans tous les travaux du parlement
2.2.4	Renforcement des groupes de femmes parlementaires	Nombre de groupes de femmes parlementaires créés ou soutenus par l'UIP, échos sur le matériel de l'UIP	Tunisie En décembre 2014, l'UIP a apporté des conseils et facilité un partage d'expériences entre femmes parlementaires en vue de la création d'un groupe de femmes en Tunisie en partenariat avec International IDEA
2.2.5	Mentorat de la part de femmes parlementaires	Initiatives prises par des femmes parlementaires, cercles de discussion sur iKNOW Politics	Des femmes politiques ont été présentées comme modèles : la plateforme iKNOW Politics comprend des entretiens menés avec des femmes politiques, militantes, universitaires et membres de la société civile (70 en arabe, 122 en anglais, 86 en français et 93 en espagnol). 90 de ces entretiens ont été réalisés pendant la période sous revue dont 24 sont disponibles en arabe, 49 en anglais, 34 en français et 37 en espagnol Des contenus multimédia ont été ajoutés : des efforts ont été fait pour rendre la plateforme iKNOW Politics plus attractive par l'ajout de contenus multimédia. Outre les vidéos d'entretiens, des vidéos thématiques ont été produites
2.3 Les parlements sont plus sensibles au genre			
2.3.1	Auto-évaluations par les parlements de leur degré de sensibilité au genre	Nombre de demandes d'aide reçues, nombre d'auto-évaluations réalisées	Une aide a été apportée au Sénat mexicain pour mener à bien un exercice d'auto-évaluation : deux réunions préparatoires ont été organisées avec des sénateurs et du personnel parlementaire; le projet d'auto-évaluation est prêt et sera exécuté début 2015

2.3.2	Intégration de la dimension de genre au Parlement	Nombre de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires formés, ventilé par sexe, degré de satisfaction des personnes formées, demandes concernant la boîte à outils	<p>Burundi Des actions de soutien ont été entreprises pour une meilleure intégration de la dimension de genre au Parlement en s'inspirant du plan d'action adopté par l'Assemblée de Québec en 2012. Une session de formation a été organisée en septembre pour renforcer les compétences des parlementaires et du personnel parlementaire sur la prise en compte de l'égalité des sexes dans la législation et dans la fonction de contrôle du parlement. 96 personnes ont participé à cette session (28 parlementaires femmes, 20 parlementaires hommes et 26 membres du personnel parlementaire des deux chambres)</p> <p>Rwanda Avec l'appui de l'UIP, des membres du personnel du Parlement rwandais se sont rendus au Bundestag allemand afin de voir comment celui-ci intègre la question du genre dans son fonctionnement. Une attention particulière a été apportée à la parité hommes-femmes dans les ressources humaines et dans la formation</p>
<i>2.4 Les parlements traitent des droits des femmes, des inégalités entre les sexes et de la violence à l'égard des femmes</i>			
2.4.1	Contribution plus active des parlements à la mise en œuvre de la CEDAW	Degré de participation des parlements à l'élaboration des rapports, débats parlementaires sur la CEDAW dans les pays ayant récemment fait rapport	L'UIP a présenté un rapport sur l'engagement parlementaire dans le processus de rapport au CEDEF lors des 58 ^{ème} et 59 ^{ème} sessions du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. L'UIP a tenu des réunions de coordination avec le groupe de travail du Comité afin d'établir des liens et de renforcer la coopération entre le Comité, l'UIP et les parlements. Les observations finales du Comité des Nations Unies ont été communiquées aux parlements des Etats dont le Comité a étudié les rapports en 2014, lors de ses 58 ^{ème} et 59 ^{ème} sessions
2.4.2	Action parlementaire contre les lois et les pratiques discriminatoires	Nombre de débats/séminaires; objectifs définis; amendements à la législation; autres initiatives parlementaires	Aucune activité nationale n'a été organisée en 2014

2.4.3	Constitution de synergies et élaboration de stratégies régionales ou sous-régionales de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Stratégies régionales et prochaines étapes; initiatives de suivi par les parlements; nombre de participants ventilés par sexe et domaine de spécialisation, degré de satisfaction des participants	Un séminaire régional, organisé pour les parlements de la région Asie-Pacifique, a mis l'accent sur la nécessité de mettre un terme à la violence faite aux filles. Plus de 40 parlementaires de 12 pays (40 % d'hommes) sont convenus d'engager leurs gouvernements à appliquer avec efficacité les lois en vigueur afin de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles, notamment en ce qui concerne le mariage des enfants. Les conclusions des débats ont été incluses dans une étude menée par l'OMS et l'UIP afin de faire le point sur les législations en vigueur sur le mariage des enfants dans 37 pays de la région. Cette étude a mis en évidence le succès de certaines initiatives ainsi que des lacunes. Des actions de suivi sont actuellement discutées avec les parlements du Bangladesh, du Bhoutan, de Kiribati et de Samoa
2.4.4	Elaboration et mise en œuvre par les parlements de lois contre la violence à l'égard des femmes	Type de compétences et de soutien offerts par l'UIP, nombre et nature des initiatives parlementaires liées au soutien de l'UIP	<p>Le Parlement du Burkina Faso a bénéficié d'un soutien en matière de sensibilisation et de conseils d'experts pour le redémarrage de l'étude d'un projet de loi visant à lutter contre toutes les formes de violence faite aux femmes. Ce projet a été interrompu par la dissolution du Parlement suite à la crise politique qu'a connu le pays</p> <p>Un soutien a été apporté à l'Assemblée nationale du Burundi pour l'examen d'un projet de loi du gouvernement sur la violence sexiste (sous la forme d'expertise législative et d'assistance technique à la conduite de visites de terrain par les parlementaires). Des parlementaires ont interrogé des victimes et des parties prenantes et ont pris conscience de la réalité des cas de violence sexiste sur le terrain. Ils ont proposé 160 amendements, dont le Parlement débat actuellement, pour améliorer le projet</p> <p>Aux Maldives, une loi sur le harcèlement sexuel, préparée avec le soutien de l'UIP, a été ratifiée</p> <p>Au Mali, le réseau parlementaire sur la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles a bénéficié d'un soutien et de conseils spécialisés dans la planification stratégique, ce qui a permis l'élaboration d'outils de gestion (plan stratégique et planification d'activités). Un autre atelier de formation a aidé les parlementaires à identifier des priorités législatives sur lesquelles ils se sont engagés à travailler au cours des quatre années à venir</p>

			<p>En Sierra Leone, l'ensemble des 124 parlementaires a reçu une formation portant sur les causes et conséquences de la violence faite aux femmes et sur la façon de la combattre par l'application efficace de mesures préventives. 20 parlementaires (45 % de femmes) ont aussi reçu une formation spécifique visant à faciliter les visites de sensibilisation; des visites de ce type ont ensuite été menées, avec l'assistance de l'UIP, dans les régions du Nord et du Sud. Ces visites ont permis d'accroître la sensibilisation de 160 chefs traditionnels, de responsables de collectivités territoriales et d'autres parties prenantes à l'application des lois en vigueur sur les violences faites aux femmes</p> <p>Un atelier national a été organisé dans les Tonga avec l'assistance de l'UIP : des parlementaires, des membres des forces de l'ordre, des procureurs, des représentants ministériels, des responsables de collectivités territoriales et des militantes de la cause des femmes ont été réunis pour planifier l'application d'une nouvelle loi sur les violences domestiques. Grâce à cette action, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, un mois plus tard, a mené à la condamnation de responsables de violences et à l'application efficace d'ordonnances de protection</p>
2.4.5	Meilleures connaissance et application par les parlements de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies	Nombre d'activités organisées, nombre de participants ventilé par sexe et spécialisation, degré de satisfaction	La coopération poursuivie avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie a pris la forme d'un projet conjoint de soutien aux parlements pour l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Une réunion a été tenue à Beyrouth en juin 2014 pour discuter de la mise en œuvre de cette résolution dans les pays arabes et identifier les actions parlementaires à mener. Une étude effectuée par la suite a mené à des recommandations à l'intention des parlements qui continueront à bénéficier d'un soutien de l'UIP

2.4.6	Part plus active des parlements aux débats mondiaux sur les questions de genre	Niveau de participation des parlements (ventilé par sexe et spécialisation), mentions des parlements dans les résultats des débats mondiaux, degré de participation des représentants de l'ONU/des OIG et des présidentes de parlement aux réunions de l'UIP	<p>Les Présidentes de parlement se sont réunies en septembre 2014 pour débattre de la question de l'émancipation économique des femmes. 13 Présidentes et 3 Vice-Présidentes étaient présentes. Elles ont identifié un certain nombre de priorités et d'objectifs essentiels pour atteindre ce but et ont observé qu'en raison de leur rôle de leadership, il leur incombait de montrer l'exemple. Le rapport adopté sur les délibérations de la réunion appelait aussi à faire d'urgence de la violence envers les femmes et les filles en situation de conflit une priorité mondiale</p> <p>L'UIP a appelé les parlements à accroître leurs efforts de protection des filles à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre</p>
2.4.7	Etude de questions touchant aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans les Assemblées de l'UIP	Nombre de mentions des questions d'égalité des sexes dans les résolutions de l'UIP; visibilité des questions de genre dans les Assemblées de l'UIP; niveau de participation des femmes parlementaires à ces Assemblées; nombre d'hommes parlementaires prenant part à la Réunion des femmes parlementaires	<p>Le Débat général de la 131^{ème} Assemblée avait pour thème Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes. Pendant trois jours, les représentants de 116 parlements (dont 59 femmes) ont débattu de ce thème. A l'issue d'un débat des plus dynamiques, les Membres de l'UIP ont approuvé un document final ambitieux et prospectif par lequel ils ont condamné fermement les inégalités entre hommes et femmes ainsi que la violence sexiste et se sont engagés à agir pour éliminer ces deux fléaux d'ici 2030. Les lauréats du Future Policy Award 2014, qui a distingué les lois et politiques les plus innovantes en matière de lutte contre la violence faites aux femmes, ont été annoncés pendant la 131^{ème} Assemblée en partenariat avec le World Future Council et ONU femmes. Certaines des politiques lauréates ont aussi été présentées aux parlementaires pendant le Débat général</p>
2.4.8	Intégration de la dimension du genre et des droits des femmes dans les initiatives de renforcement des capacités de l'UIP	Nombre de volets se rapportant au genre dans les initiatives de renforcement des capacités	<p>Des observations sur l'égalité des sexes et des propositions d'experts sur la question ont été formulées lors de quatre séminaires régionaux sur les droits de l'homme centrés sur le thème de <i>La contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU</i></p> <p>Un soutien et des conseils ont été apportés pour intégrer la dimension de genre dans les activités de coopération technique</p>

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
3. <i>Un plus grand respect des droits de l'homme</i>			
3.1 <i>Le Comité des droits de l'homme des parlementaires augmente sa capacité de traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires</i>			
3.1.1	Notoriété accrue du Comité	Nouveaux outils de défense des droits de l'homme élaborés avant fin décembre 2014, nombre de campagnes conçues, nombre de modifications de la section du site Internet de l'UIP consacrée aux droits de l'homme, nombre de mentions du Comité dans les médias et les rapports de l'ONU	La brochure du Comité a été actualisée; pour la toute première fois, lors de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, les statistiques relatives au travail du Comité ont été présentées et rendues publiques sous la forme d'une carte du monde et d'une analyse; les travaux du Comité ont donné lieu à 25 communiqués de presse et près de 20 interviews
3.1.2	Sessions ordinaires du Comité	Nombre de rapports / décisions rédigés et traduits	Trois sessions ordinaires ont été organisées (janvier, mars et octobre) pendant lesquelles 89 rapports et 36 décisions (janvier), 35 rapports et 23 décisions (mars), et 33 rapports et 15 décisions (octobre) ont été respectivement examinés et adoptés
3.1.3	a. Missions d'observation de procès et missions sur le terrain; rapports b. Décisions du Comité mieux étayées	Au moins cinq missions d'observation de procès/sur le terrain effectuées, dont le rapport est présenté au Comité	Des missions in situ ont été effectuées en Turquie (février) et en Zambie (septembre) et 5 missions d'observation de procès ont été menées à bien au Cameroun, en Colombie et en Malaisie. Les conclusions et recommandations de chacune de ces missions ont été présentées au Comité
3.1.4	Les autorités parlementaires et gouvernementales, les sources et les mécanismes onusiens et régionaux de défense des droits de l'homme sont mieux informés	Nombre de lettres envoyées aux autorités nationales, aux sources et à d'autres parties prenantes et nombre de réponses reçues; nombre de visites de suivi à des institutions tierces ou à des pays susceptibles d'apporter leur concours; nombre de démarches faites auprès des mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'homme au sujet des travaux du Comité	Pendant l'année, le Comité a envoyé en moyenne 10 lettres détaillées de suivi aux autorités compétentes, aux plaignants et à d'autres parties prenantes concernant chacun des cas examinés. Après chaque Assemblée, le Comité a informé tous les parlements membres de l'UIP de ses décisions. Des efforts particuliers ont été déployés en 2014 pour porter les travaux du Comité à l'attention de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

3.2 Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire			
3.2.1	Parlements mieux informés des travaux des mécanismes onusiens des droits de l'homme	Nombre de lettres envoyées aux parlements; échos/réponses reçus Participation de parlementaires (ventilés par sexe et spécialisation)	Soixante-trois lettres ont été envoyées concernant l'examen de la situation des droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme et d'autres organismes conventionnels de l'ONU relatifs aux droits de l'homme
3.2.2	Contribution parlementaire plus riche aux mécanismes onusiens des droits de l'homme	Nombre de réunions auxquelles participe l'UIP ou fait des observations	Des séminaires régionaux ont eu lieu à Bucarest (pour l'Europe centrale et orientale, février), à Montevideo (pour l'Amérique latine et les Caraïbes, juillet) et à Rabat (pour l'Afrique, septembre) pour encourager les parlements à s'engager davantage dans les travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Ils ont adopté des recommandations concrètes concernant l'action à mener pour renforcer les synergies entre les parlements et le Conseil et permettre aux parlements de participer davantage au règlement des problèmes régionaux les plus urgents relatifs aux droits de l'homme. Le séminaire de Bucarest a attiré quelque 70 parlementaires, fonctionnaires de parlement, diplomates et représentants de la société civile de 13 pays de la région. Pour Rabat et Montevideo, les chiffres ont été de 140 participants (24 pays) et de 132 participants (16 pays) respectivement L'UIP a fait d'importantes propositions en vue de l'adoption, le 27 juin, de la résolution du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la promotion d'une contribution parlementaire à ses travaux L'UIP a co-organisé en juin, en marge de la 26 ^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, une réunion sur le thème de la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme
3.2.3	Renforcement de la capacité des parlements à faire respecter les droits de l'enfant	Nombre de parlementaires formés; degré d'application des recommandations de l'ONU/des séminaires; nombre de nouvelles ratifications de conventions relatives aux droits de l'homme et de retraits de réserves; nombre de mentions des parlements dans les rapports et décisions de l'ONU; participation des parlementaires (hommes, femmes et spécialisations concernées); soutien apporté à un parlement; solidité du cadre légal; nombre de manifestations organisées et de rapports produits; question intégrée à toutes les activités de l'UIP relatives aux droits de l'enfant	Une réunion parlementaire régionale sur le thème "Promouvoir la nutrition de l'enfant en Asie du Sud et en Asie orientale" a été organisée à Vientiane, en République démocratique populaire lao, du 4 au 6 novembre 2014; 87 parlementaires et fonctionnaires de parlement de 11 pays de la région y ont participé Une réunion-débat et une visite sur le terrain à des enfants migrants ont été organisées en mars pendant l'Assemblée de l'UIP

3.2.4	Meilleure connaissance de certaines conventions du droit international humanitaire dans les parlements	Nombre de réunions organisées par l'UIP ou auxquelles elle a pris part	<p>Le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni lors des deux Assemblées. Il a discuté des stratégies à appliquer pour encourager les parlements à s'investir dans la mise en œuvre des conventions de droit international, en particulier celles qui concernent la protection des réfugiés, les personnes déplacées dans leur pays et les apatrides</p> <p>Des auditions des délégations de l'Iraq, de la Jordanie, du Liban, de la Syrie et de la Turquie ont été organisées pour discuter des répercussions humanitaires de la crise en Syrie, s'agissant en particulier des réfugiés et des pays d'accueil voisins</p> <p>Une version actualisée du Guide de l'UIP et du HCR à l'usage des parlementaires sur la nationalité et l'apatridie a été produite et présentée aux membres de l'UIP en octobre 2014. Pendant cette même Assemblée de l'UIP, une réunion-débat a été spécialement consacrée à la violence faite aux femmes dans les situations de conflit</p>
-------	--	--	--

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
4. Développer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales		
4.1 Les travaux de l'ONU acquièrent une plus forte dimension parlementaire		
4.1.1	<p>Déclarations prononcées devant des organes de l'ONU, contributions parlementaires officielles aux rapports de l'ONU</p> <p>Contribution parlementaire aux débats et mécanismes onusiens (débats, analyses et négociation)</p> <p>Nombre de mentions des parlements dans les documents majeurs de l'ONU</p> <p>Parlementaires présents dans les délégations nationales envoyées aux grandes conférences et à l'Assemblée générale de l'ONU</p>	<p>Déclarations régulières faites lors des réunions des Nations Unies, tant officielles qu'officieuses</p> <p>Au moins une demi-douzaine de mentions des parlements dans les principaux documents de l'ONU</p> <p>Présence régulière de parlementaires dans des délégations nationales</p> <p>Des parlementaires ont participé au Forum de la jeunesse, à deux sessions du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD), à la session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et à d'autres grandes manifestations</p> <p>Les parlements ont été mentionnés dans le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015</p> <p>Un passage sur les parlements a été inclus dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème de la drogue dans le monde, dans la résolution relative aux modalités du Sommet de l'ONU et dans une résolution du Conseil des droits de l'homme</p>
4.1.2	<p>Distribution des résolutions et autres documents majeurs de l'UIP aux organes compétents de l'ONU (comme documents officiels)</p> <p>Nombre de résolutions/déclarations diffusées et publiées</p>	<p>Les textes adoptés par les 129^{ème} et 130^{ème} Assemblées de l'UIP ont été distribués à l'Assemblée générale des Nations Unies; le Rapport de l'Audition parlementaire de 2013 a été distribué à l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'ECOSOC</p>

4.1.3	Echange d'informations et discussions sur les enjeux mondiaux avec de hauts responsables de l'ONU à l'occasion des Assemblées et des réunions spécialisées de l'UIP	Nombre de hauts responsables de l'ONU (hommes et femmes) participant aux réunions	De hauts fonctionnaires de l'ONU (SG, Vice-Secrétaire général et plusieurs secrétaires généraux adjoints) ont participé aux principales réunions de l'UIP, notamment aux Assemblées (directeurs d'institutions, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève), à l'Audition parlementaire et à deux réunions du Comité préparatoire de la quatrième Conférence des présidents de parlement
4.1.4	Conception, lancement ou développement de projets communs	Nombre d'échanges sur des activités communes Evaluation des réunions par les participants	<p>Multiples activités communes, notamment dans le contexte du Forum de la jeunesse de l'ECOSOC et du nouveau Forum politique de haut niveau pour le développement durable</p> <p>De nouveaux partenariats ont été établis ou renforcés avec le Bureau des affaires du désarmement (qui a fait notamment une proposition de financement assez poussée), et au sujet de la plateforme <i>Le monde que nous voulons</i> (travail avec le PNUD et d'autres à sa nouvelle conception)</p>
4.1.5	Organisation de réunions de parlementaires (audition annuelle et deux réunions spécialisées) et communication de leurs résultats aux organes compétents de l'ONU	Niveau de participation aux Nations Unies, Valeur ajoutée des recommandations issues des réunions pour la discussion concernée à l'ONU Qualité du rapport final jugée à la pertinence et à l'intérêt que revêtent ses recommandations Degré de participation à l'ONU, nombre de parlementaires participant	<p>Fort participation et débats de fond à l'Audition parlementaire à l'ONU</p> <p>Réunions en marge de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, et de la Commission de la condition de la femme. Toutes les réunions ont produit des recommandations claires et pratiques à l'intention des Membres de l'ONU et de l'UIP.</p> <p>Débats interactifs, rapport de fond contribuant à la préparation de la Conférence des présidents de parlement et au Sommet de l'ONU de 2015</p>

4.1.6	La Commission UIP des Affaires des Nations Unies examine avec succès des questions d'intérêt commun et ce qu'elle produit contribue à informer les débats aux Nations Unies	<p>Nombre de participants</p> <p>Degré d'engagement à l'ONU</p> <p>Pertinence des questions pour les parlements et l'ONU; missions de terrain ciblées pour examiner les activités menées par l'ONU dans tel ou tel pays dans des domaines d'intérêt commun</p>	<p>Plus de 105 participants à chacune des réunions de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, participation de haut niveau de la part de l'ONU, résultats pris en compte dans les travaux en cours des Nations Unies</p> <p>La Commission a abordé de nouveaux sujets et jeté de nouveaux éclairages (par exemple, séance sur l'influence des grandes sociétés à l'ONU, préparation de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies 2016 sur les politiques en matière de drogues).</p> <p>Les relations entre l'ONU et l'UIP ont été clarifiées et placées davantage sur un pied d'égalité (autrement dit le rôle des parlements ne se réduit pas à l'exécution des engagements pris envers l'ONU)</p> <p>Le Bureau de la Commission examine actuellement quelles missions sur le terrain pourraient être effectuées à l'avenir</p>
4.1.7	Recommandations destinées à améliorer la coordination des politiques/activités de l'UIP et des Nations Unies	Mention claire de l'UIP et/ou des parlements dans le rapport du Conseil des chefs de Secrétariat des Nations Unies (CCS)	<p>La mission de terrain en Haïti a donné lieu à de nouvelles recommandations concernant l'ONU qui sont soumises pour examen</p> <p>Débat sur les bureaux de pays de l'ONU et les parlements au sein du Bureau de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies</p>
4.1.8	Négociation et adoption par l'Assemblée générale d'une nouvelle résolution sur l'interaction avec les Nations Unies	La résolution traite de tous les secteurs d'activité pertinents et de toute question politique émergente d'intérêt commun	<p>Nouvelle résolution de poids adoptée par consensus à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014, avec le parrainage de quelque 80 Etats membres</p> <p>Nouvelles dispositions se réjouissant de la contribution de l'UIP au Sommet de l'ONU et lui demandant son concours pour d'autres choses</p>
4.1.9	Elaboration et adoption d'un nouvel accord de coopération	L'accord de coopération représente effectivement une valeur ajoutée par rapport à l'ancien	<p>Larges consultations internes et engagement d'un conseiller juridique</p> <p>Les éléments clés du nouvel accord de coopération sont prêts, un projet de texte est établi qui sera soumis à l'examen des Membres de l'UIP début 2015</p>

<i>4.2 Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements</i>			
4.2.1	La dimension parlementaire du travail de l'OMC est renforcée	Nombre de parlementaires, d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève participant aux réunions Qualité et profondeur des débats	Vu la tenue de la session de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CPOMC) en février 2015, il n'y a pas eu de session annuelle de la Conférence en 2014
4.2.2	L'UIP joue un rôle de premier plan dans le pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	Assistance nombreuse aux réunions Débat de fond Décisions de poids	Le Comité de pilotage de la CPOMC a tenu deux sessions, en février et en octobre, respectivement à Bruxelles et à Genève. Les deux fois, les parlementaires ont été informés des récents développements du Cycle de négociation de Doha par des représentants de l'OMC et ont adopté des déclarations à ce sujet
4.2.3	Les parlements apportent leur contribution aux conférences publiques de l'OMC	Nombre de parlementaires, y compris non européens, assistant aux réunions Qualité et profondeur des débats	Une session parlementaire sur le thème "Le programme de l'après-Bali : quelle place pour le contrôle parlementaire?" a été organisée dans le cadre du Forum public de l'OMC 2015. Plus d'une centaine de délégués y ont assisté et c'est l'une des manifestations du Forum qui a le plus attiré l'attention.
<i>4.3 Les parlements exercent un contrôle renforcé sur les institutions de Bretton Woods</i>			
4.3.1	Les parlements prennent une part plus active à la prise des décisions relatives aux accords de prêt	Recensement des bonnes pratiques en matière de contrôle des emprunts Participation des parlementaires à l'examen interne des pratiques en cause et de la législation en matière de contrôle	La note d'orientation de l'UIP sur la participation des parlements aux politiques nationales de l'aide continue à circuler parmi les parlements et sera bientôt mise sous presse

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement			
5.1 Les parlements encouragent à agir sur les OMD et contribuent à l'établissement du programme de développement de l'après-2015			
5.1.1	Faire en sorte que la gouvernance soit incluse dans le programme de développement de l'après-2015	Des documents clés issus des négociations font état de l'inclusion de la gouvernance dans le programme de l'après-2015	L'Objectif 16 qui concerne notamment la mise en place d'institutions responsables et ouvertes à tous et de lois contre la discrimination a été inclus dans le projet de texte proposé par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD). C'est principalement sur la base de ce texte que les ODD seront intégrés au futur programme de développement en 2015
5.1.2	Familiariser les parlementaires avec le programme de développement de l'après-2015	La réunion renforce encore la contribution parlementaire au programme de développement de l'après-2015	L'Audition parlementaire aux Nations Unies a contribué à cristalliser la réflexion collective des parlementaires sur les objectifs de développement futurs
5.2 Les parlements pèsent de plus en plus dans les politiques et les programmes touchant à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants			
5.2.1	Meilleure connaissance des pratiques parlementaires en matière de santé maternelle, néonatale et infantile	Nombre d'études de cas rassemblées Nombre de parlements recevant les informations Nombre de manifestations autres que parlementaires suivies	Un projet d'étude sur les lois relatives au mariage des enfants dans 37 pays de l'Asie et du Pacifique a été mis au point en collaboration avec l'OMS et présenté au séminaire régional organisé pour les parlements de la région Asie-Pacifique sur la violence contre les filles. L'étude recense les démarches qui ont réussi à réduire les mariages d'enfants, ainsi que les lacunes des divers outils législatifs adoptés. Elle sera achevée en 2015, et suivie de travaux plus approfondis sur des pays choisis
5.2.2	Les parlements sont sensibilisés à l'importance de la santé maternelle, néonatale et infantile	La réunion renforce encore la contribution parlementaire au programme de développement de l'après-2015 Nombre de ressources documentaires élaborées	Une manifestation a été organisée en marge de la 131 ^{ème} Assemblée de l'UIP avec l'OMS et le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile (PMNCH) pour inciter les parlements à agir en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile. Ce fut l'occasion de se faire part des bonnes pratiques et de discuter du rôle important que jouent les parlementaires en accélérant la baisse de la mortalité maternelle et infantile Deux activités de sensibilisation ont été organisées au Parlement rwandais et consacrées, l'une, aux questions générales de la santé maternelle,

			<p>néonatale et infantile et, l'autre, à la planification familiale et à la santé génésique (37 femmes et 23 hommes). Les liens avec le développement durable ont été discutés également. Le Guide sur la santé maternelle, néonatale et infantile a été traduit en espagnol, imprimé et distribué aux partenaires et aux parlements d'Amérique latine. La mise en pratique du Guide fait maintenant l'objet de discussions avec les partenaires.</p>
<p>5.2.3</p>	<p>Des initiatives parlementaires spécifiques obligent à mieux rendre compte de l'action menée en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile</p>	<p>Cadre d'action parlementaire/guide pratique sur la santé maternelle, néonatale et infantile</p> <p>Nombre de plans de travail/stratégies élaborés</p> <p>Examen et adoption de lois se rapportant à ce domaine</p> <p>Un parlement participe à un mécanisme/une procédure nationale de responsabilisation</p> <p>Nombre d'initiatives prises pour soutenir les parlements, par ex. visites dans les circonscriptions</p> <p>Visite d'échange</p>	<p>Une réunion avec des organisations de la société civile (OSC) a été organisée au Parlement ougandais pour avoir leur avis sur le projet de loi relatif à la santé maternelle, néonatale et infantile</p> <p>L'UIP a subventionné une visite d'échange du Parlement ougandais en Afrique du Sud pour lui permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'assurance sociale maladie</p> <p>Des consultations régionales sur l'assurance sociale maladie ont eu lieu au Parlement ougandais. Des délégués de cinq parlements de l'Afrique de l'Est et du Ghana y ont participé</p> <p>Des parlementaires rwandais ont procédé, avec le soutien de l'UIP, à des auditions dans des districts reculés pour mieux comprendre les besoins et préoccupations des collectivités et des organisations locales concernant la planification familiale, la santé génésique et les activités de santé maternelle, néonatale et infantile</p> <p>Un séminaire sur la reddition de comptes en matière budgétaire a été organisé conjointement avec l'OMS, le PMNCH, l'UNICEF et d'autres partenaires en Afrique de l'Ouest. Il a permis d'instaurer de nouveaux partenariats entre parlementaires, OSC de la santé et du budget et Ministères de la santé et des finances dans le but d'accroître les crédits budgétaires et de mieux rendre compte de l'action menée pour la santé maternelle, néonatale et infantile. Il a aussi élaboré des projets nationaux concrets sur lesquels différentes parties se sont engagées à travailler ensemble avec l'appui financier de l'OMS</p> <p>Un séminaire régional à l'intention des parlements de l'Asie et du Pacifique sur la violence contre les filles a été organisé avec le Parlement du Bangladesh (voir aussi 2.4.3). Il a produit un document final bien conçu et des recommandations qui visent à renforcer</p>

			l'engagement des parlements, en particulier sur la question du mariage des enfants. Il a préparé le terrain à d'autres activités, notamment de renforcement des capacités, dans la région
5.2.4	Contribution visiblement plus fournie des parlementaires aux initiatives en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile	<p>Etablissement de nouveaux partenariats</p> <p>Nombre d'actions de parlementaires facilitées</p> <p>Nombre de nouveaux partenariats</p> <p>Des parlementaires/de hauts responsables de l'UIP assistent aux conférences régionales et mondiales traitant de la santé maternelle, néonatale et infantile</p>	<p>Un groupe de parlementaires et le Secrétaire général de l'UIP ont assisté à la réunion des parties prenantes de l'OMS sur la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, destinée à jeter les bases de l'après-2015. Grâce à cette participation, les parlements seront activement associés aux consultations sur l'actualisation de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant qui doivent commencer début 2015</p> <p>Dans sa contribution au rapport 2014 du Groupe d'examen indépendant d'experts (iERG), l'UIP a mis en évidence le travail réalisé auprès des parlements au cours des douze mois précédents aux niveaux national et régional. Le rapport de l'iERG a loué l'UIP pour sa "défense infatigable de la santé de la femme et de l'enfant"</p> <p>La participation du Secrétaire général de l'UIP à la 6^{ème} Conférence internationale de parlementaires sur la mise en œuvre du Programme d'action du Caire et l'organisation conjointe d'une réunion-débat de haut niveau et d'une exposition de photos sur le mariage des enfants aux Nations Unies à Genève ont eu pour effet de renforcer le partenariat avec le FNUAP</p>
5.3 Les parlements encouragent la riposte au VIH/sida			
5.3.1	Sensibilisation des parlementaires à l'incidence de lois discriminatoires et punitives sur la riposte au VIH	Organisation de deux activités destinées à soutenir la réforme de la législation relative au VIH	<p>Le Groupe consultatif de l'UIP, en mission au Viet Nam, s'est interrogé sur les moyens de renforcer la riposte du pays au sida. Il a recommandé des améliorations à l'Assemblée nationale vietnamienne et pris note de bonnes pratiques que l'UIP diffusera auprès des parlements dans le monde</p> <p>En coopération avec l'ONUSIDA, l'UIP a organisé des consultations avec les parlementaires du Kirghizistan pour les aider à mieux comprendre ce qui faisait obstacle à l'efficacité de la riposte au sida. Ces consultations ont amené les parlementaires kirghizes à parler avec leurs pairs des bonnes pratiques parlementaires en matière de riposte au sida et à travailler pour une riposte qui soit fondée sur les droits</p>

			<p>Avec l'ONUSIDA et le PNUD, l'UIP a organisé une Réunion parlementaire à la XX^{ème} Conférence internationale sur le sida. Soixante-et-onze parlementaires (32 femmes et 39 hommes) venus du monde entier ont débattu des principales difficultés de la riposte au sida aujourd'hui, confronté leurs expériences et se sont mutuellement informés des bonnes pratiques parlementaires. De hautes personnalités de la lutte mondiale contre le sida, comme le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et son adjoint, l'Administrateur du PNUD, ainsi que la Présidente de la Chambre des représentants australienne, se sont joints à eux</p> <p>A la 130^{ème} Assemblée de l'UIP, l'UIP et la Fondation Elizabeth Glazer ont organisé une manifestation pour discuter de l'importance de garantir aux enfants vivant avec le sida l'accès aux traitements. Le Parlement du Zimbabwe a immédiatement donné suite à cette manifestation et s'est employé à sensibiliser un plus grand nombre de parlementaires à la question. A la fin de l'année, le Zimbabwe a publié des Lignes directrices nationales sur le VIH qui sont particulièrement axées sur les enfants. Ces Lignes directrices devraient aider les prestataires de services à donner aux enfants et aux adolescents un plus large accès à des tests, des services conseils et des traitements de qualité</p>
5.3.2	Elaboration de documents d'information et vulgarisation de la façon dont la question du VIH est abordée au parlement	Production d'une étude sur les bonnes pratiques parlementaires; organisation d'une réunion de parlementaires au Forum de partenariat du Fonds mondial; développement des bases de données	<p>Une session d'information sur le VIH/sida chez l'enfant a été organisée pour les parlementaires du Swaziland, l'un des pays du monde les plus touchés par le sida. Elle a été le point de départ d'un travail de sensibilisation entrepris par les parlementaires pour faire mieux comprendre cette question au Swaziland.</p> <p>Un guide intitulé "Des lois efficaces pour en finir avec le VIH et le sida : agir au Parlement" a été coproduit avec le PNUD en anglais et en français. Il vise à encourager et à aider les parlementaires à examiner de près les lois qui ont une incidence sur le VIH et à donner des conseils pratiques aux parlementaires désireux de soutenir une réforme des lois qui se fonde sur les droits.</p> <p>Le Forum de partenariat du Fonds mondial a été reporté à 2015 ou 2016.</p> <p>Aucun travail n'a été fait sur les bases de données en raison de la réorganisation du site Web de l'UIP.</p>

<i>5.4 De plus en plus, les parlements contrôlent l'efficacité de l'aide</i>			
5.4.1	Cartographie des structures veillant à l'efficacité de l'aide et contribution des parlements à une meilleure coopération en matière de développement	Les structures veillant à l'efficacité de l'aide sont cartographiées dans certains pays développés et en développement	Cette activité n'a pas eu lieu faute de ressources
5.4.2	Participation aux réunions du Comité de pilotage du Partenariat mondial pour y apporter la contribution des parlements et des organisations parlementaires	Apport d'une contribution au cadre de suivi de l'après-Busan, dans lequel se retrouvent les préoccupations des parlementaires	Un séminaire, organisé avec l'AWEPA pour les parlementaires de l'Afrique australe, a éclairé les participants sur l'après-Busan et sur le rôle qui leur incombe de veiller à l'efficacité de l'aide dans leurs pays Une réunion parlementaire a été organisée en coopération avec le Congrès mexicain et l'AWEPA à l'occasion de la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Les parlementaires présents à la réunion ont demandé de l'aide pour pouvoir exercer un contrôle efficace sur toutes les ressources affectées au développement Le Secrétaire général de l'UIP ou ses représentants ont participé aux réunions du Comité directeur qui ont eu lieu pendant l'année
5.4.3	Participation à l'établissement des ordres du jour, à la rédaction des recommandations finales des sections du FCD et à leurs réunions	Mesure dans laquelle les préoccupations des parlements apparaissent dans les documents finals du FCD	Des parlementaires ont participé au symposium du FCD à Berlin, ainsi qu'à la dernière session à New York. Les rapports de synthèse des deux réunions reflètent le point de vue des parlements
<i>5.5 Les parlements prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays</i>			
5.5.1	Présence parlementaire visible lors des sessions de la CCNUCC	Bonne participation aux réunions Débat de fond Mesure dans laquelle les préoccupations des parlements sont prises en compte dans les décisions de la CCNUCC	La réunion parlementaire à l'occasion de la COP20/CMP10 s'est tenue à Lima dans les locaux du Congrès péruvien le 8 décembre. Elle a attiré plus de 350 participants de 40 pays et a été l'un des événements politiques les plus importants qu'ait accueillis le Pérou au moment de la Conférence des Nations Unies. Son document final a été communiqué au Président de la COP20/CMP10.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014					
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits		Produits réalisés	
6. Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits					
6.1 Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit					
6.1.1	Organisation de visites de délégations parlementaires multipartites dans les circonscriptions électorales dans le but de promouvoir la coopération entre les partis et de faire connaître les travaux du Parlement	Nombre de parlementaires, hommes et femmes, participant aux visites sur le terrain Nombre de citoyens, hommes et femmes, venus recevoir les visiteurs et mieux informés des travaux du Parlement	Aucune activité n'a eu lieu, faute de financement.		
6.1.2	Dialogue facilité entre le Parlement et l'Exécutif et/ou entre la majorité et l'opposition en vue d'une meilleure prise de décision	Des parlementaires de sensibilités politiques différentes travaillent ensemble dans un esprit de tolérance Nombre de demandes reçues Degré de coopération entre la majorité et l'opposition Degré de coopération entre l'Exécutif et le Parlement	La chambre basse du Parlement d'Oman a bénéficié d'une aide sous la forme de l'organisation d'un séminaire consacré aux difficultés d'un contrôle efficace de l'action gouvernementale et aux procédures en la matière. Pendant le séminaire, les parlementaires ont mené une réflexion intensive sur les rapports entre le parlement et le gouvernement et les moyens de les améliorer. Environ 75 % des 84 parlementaires y assistaient. Le séminaire était ouvert aussi aux membres de la chambre haute et aux fonctionnaires du parlement. Après le séminaire, il a été procédé à une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités qui a déterminé que la priorité devait aller à des activités visant à améliorer les relations entre le parlement et le gouvernement et entre les commissions parlementaires et les ministères compétents en réunissant des membres de l'Exécutif et du Législatif pour assurer une coopération sans heurt		
6.1.3	Organisation d'activités destinées à établir ou à renforcer le cadre légal du Parlement	Adoption et mise en œuvre de dispositions constitutionnelles et législatives s'appliquant au Parlement Nombre de parlementaires – hommes et femmes – participant aux activités de renforcement des capacités	En Tunisie, l'UIP a aidé l'Assemblée nationale constituante à évaluer son autonomie administrative et financière. La mission a travaillé avec la questure et la Commission des lois et a examiné le projet de loi organique sur la conduite des affaires administratives et financières. Elle a formulé des recommandations afin que la future Assemblée des représentants du peuple jouisse d'une grande autonomie parlementaire. Faute de temps, la loi organique n'a pas été examinée avant les élections législatives mais doit être examinée et adoptée en 2015.		

			En Egypte, suite à l'adoption d'une nouvelle Constitution le 15 janvier 2014 et au retour à l'ordre constitutionnel, l'UIP a organisé une évaluation des besoins prioritaires en vue de l'élaboration d'un premier descriptif de projet. Un accord a été signé en mars 2014 entre l'UIP et les autorités égyptiennes. Les activités entreprises en application de cet accord ont été considérées comme des activités de coopération technique.
6.1.4	Organisation de séminaires nationaux de suivi pour promouvoir la mise en œuvre de la feuille de route de la Conférence régionale sur le rôle des parlements dans la prévention et la gestion des conflits, tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire	<p>Nombre de parlementaires, hommes et femmes, participant aux séminaires nationaux</p> <p>Nombre de recommandations appliquées</p> <p>Initiatives concrètes</p> <p>Etablissement d'un plan d'action national</p> <p>Nombre d'initiatives concrètes prises en faveur de la réconciliation nationale</p>	Deux visites de prise de contact ont été planifiées dans le cadre du suivi de la Conférence régionale en Côte d'Ivoire. Elles ont eu lieu les 22-23 décembre 2014 à Duekoué et les 12-13 janvier 2015 à Dabou, respectivement dans l'ouest et le sud de la Côte d'Ivoire. Pendant ces visites, les parlementaires ont apporté un message de paix en vue des élections présidentielles qui sont prévues pour octobre 2015
6.2 La diplomatie parlementaire sert à faciliter la prévention et le règlement des conflits			
6.2.1	Organisation de missions sur le terrain pour faciliter le dialogue entre les parties au conflit	<p>De hauts responsables des deux parties au conflit reçoivent la mission de l'UIP</p> <p>Expression de la volonté politique de poursuivre le dialogue</p> <p>Nombre d'hôtes (des deux sexes) participant à la visite</p> <p>Activités de suivi de la mission</p> <p>Débats au parlement</p>	<p>Grande diversité d'avis exprimés et liens naturels établis entre le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, le Comité des droits de l'homme des parlementaires, le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et les Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale, et de la démocratie et des droits de l'homme, entre autres</p> <p>Rencontres organisées à Genève avec les Représentants permanents d'Israël et de Palestine en vue d'encourager les deux parties à renouer le dialogue pendant les Assemblées de l'UIP</p> <p>Plans concrets dressés en vue d'une mission du Secrétaire général de l'UIP au Liban et en Syrie début 2015 pour donner suite à la résolution de l'UIP de 2012 sur la situation en Syrie, s'informer de la situation sur le terrain et proposer une assistance technique au parlement syrien qui est Membre de l'UIP</p>

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres			
7.1 L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité			
7.1.1	Maintien des contacts avec les parlements non membres, notamment le Congrès américain et certains parlements des Caraïbes et du Pacifique sud	Nombre d'échanges; ordre du jour des réunions Nombre de participants aux manifestations organisées à Washington, dans les Caraïbes et le Pacifique sud	Echanges réguliers avec le Congrès des Etats-Unis, deux missions officielles à Washington; un membre du Congrès présente au Congrès un projet de loi sur la réaffiliation à l'UIP Consultations tenues avec des présidents de parlement de la région des Caraïbes en vue d'une éventuelle manifestation conjointe en 2015
7.1.2	Augmentation du nombre de Membres	Nombre de demandes d'affiliation ou de réaffiliation Nombre de nouveaux membres	Trois nouveaux Membres rejoignent l'UIP en 2014 Le nombre total des Membres de l'UIP passe à 166
7.2 Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux travaux de l'UIP			
7.2.1	Deux Assemblées de quatre jours tenues par l'UIP en 2014 réunissent un grand nombre de participants pour des débats de fond	Niveau de participation Nombre d'interventions pendant l'Assemblée Documents finals fermes et d'actualité	Niveau de participation record Débats riches et passionnants (dépassements d'horaires) Aux résolutions s'ajoutent un résumé du débat général intitulé "L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la réconciliation" (mars 2014) et un document final du débat général appelant à mettre fin à la violence faite aux femmes (octobre 2014)
7.2.2	Les délégations comptent des membres des commissions parlementaires compétentes pour les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée	Composition des délégations; nombre d'interventions dans les débats de l'Assemblée	Participation variée et de haut niveau Les comptes rendus analytiques témoignent du grand nombre d'interventions faites dans les diverses séances

7.2.3	Le document final des conférences de l'UIP est pragmatique; les suites données aux résolutions de l'UIP sont mesurables	Pertinence des documents finals adoptés par l'UIP au regard des sujets abordés Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée Rapports sur les initiatives de suivi	Les commissions permanentes se sont engagées à procéder à un examen régulier des résolutions de l'UIP Enquête sur la suite donnée par les parlements aux travaux de l'UIP sur le programme de développement pour l'après-2015
7.2.4	Les contributions aux débats témoignent d'une plus grande sensibilité des parlementaires au genre	Documents finals plus sensibles au genre Apport de la Réunion des femmes parlementaires	Les propositions de la Réunion des femmes parlementaires concernant les projets de résolutions sont acceptées et aboutissent à des documents finals sensibles au genre
7.3 L'UIP adopte des lignes directrices sur la parité hommes/femmes et l'équilibre politique dans les délégations parlementaires			
7.3.1	Formulation de lignes directrices sur l'équilibre hommes/femmes dans les délégations parlementaires	Nombre de femmes déléguées	Travail en cours
7.3.2	Elaboration de lignes directrices sur l'équilibre politique dans les délégations parlementaires	Participation plus active des Bureaux des Commissions Nombre de délégations multipartites	Travail en cours
7.4 L'UIP met en œuvre des réformes structurelles			
7.4.1	Amélioration de la qualité des résolutions de l'Assemblée	Nombre de Parlements membres reprenant les résolutions de l'Assemblée à l'échelon national	En cours d'évaluation
7.4.2	Travail plus efficace et plus visible accompli par les Bureaux des Commissions	Nombre de réunions, présence des membres des Bureaux	Réunions régulières, examen en cours de la participation aux réunions des Bureaux, vacances multiples à pourvoir
7.4.3	Les Membres participent aux travaux de l'UIP, de l'Assemblée et de ses commissions permanentes en meilleure connaissance de cause	Séminaire d'information annuel sur l'UIP Nombre de secrétaires participant au séminaire	Le séminaire annuel sur l'UIP a traité de ses sujets en profondeur Douze participants (10 parlements et 2 assemblées parlementaires) pour la session de 2014, en langue française
7.4.4	Reconnaissance statutaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Adoption des Statuts modifiés	Les amendements aux Statuts et les nouvelles Règles et pratiques du Comité sont adoptés
7.4.5	Etablissement et exécution de programmes de travail plus complets par les Commissions permanentes	Séances techniques des Commissions permanentes pour examiner les activités, procéder à des échanges sur les bonnes pratiques et évaluer les initiatives de suivi des Membres	Les Commissions permanentes adoptent des plans de travail plus complets qui prévoient des échanges interactifs et l'examen d'engagements antérieurs
7.4.6	La Commission UIP des Affaires de l'ONU érigée en quatrième Commission permanente	Session de la Commission à chaque Assemblée de l'UIP	La Commission UIP des Affaires des Nations Unies est établie comme Commission permanente et siège à chaque Assemblée

7.4.7	Les Bureaux des Commissions permanentes effectuent des missions sur le terrain, établissent et remettent des rapports et rendent compte des bonnes pratiques et de la mise en œuvre des résolutions élaborées par leurs commissions	Nombre de réunions, présence des membres des Bureaux, missions sur le terrain organisées	Tous les nouveaux Bureaux sont en train d'affiner leurs programmes de travail pour y inscrire d'éventuelles missions sur le terrain et une meilleure communication dans l'intervalle des Assemblées
7.4.8	Création officielle et fonctionnement ordinaire du Forum des jeunes parlementaires	Deux réunions annuelles du Forum; nombre de jeunes parlementaires assistant aux Assemblées de l'UIP et exerçant des fonctions à l'UIP	Le Forum des jeunes parlementaires est établi officiellement; la première Conférence mondiale de jeunes parlementaires se tient en octobre
7.4.9	Résolutions des Assemblées plus concentrées et plus pratiques	Nombre de parlements Membres reprenant les résolutions de l'UIP à l'échelle nationale	En cours d'examen
7.4.10	Statut rehaussé pour la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	Adoption du règlement de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	Les Règlements révisés des quatre Commissions permanentes de l'UIP sont officiellement adoptés
<i>7.5 Les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet aux résolutions de l'UIP</i>			
7.5.1	Les Membres rendent mieux compte de leurs activités	Nombre de rapports annuels reçus Nombre de recommandations suivies par les Membres	Les rapports annuels reçus restent peu nombreux Les suites données par les Membres sont en cours d'examen
7.5.2	Examen productif par les Commissions permanentes de l'état de la mise en œuvre	Réunions des Commissions permanentes consacrées à l'examen de la mise en œuvre	Trois séances des Commissions permanentes sont consacrées à l'examen de la mise en œuvre
<i>7.6 L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale</i>			
7.6.1	Les groupes géopolitiques contribuent davantage à l'élaboration des politiques de l'UIP	Nombre de réunions des groupes géopolitiques; réunion commune féconde avec les Bureaux des Commissions permanentes Ventilation par sexe et âge des candidats présentés par les groupes géopolitiques	Tous les groupes géopolitiques, sauf un, se réunissent régulièrement pendant les Assemblées de l'UIP Une réunion commune des présidents des Commissions permanentes et des groupes géopolitiques se tient à chaque Assemblée
7.6.2	Assistance nombreuse à la première réunion du Comité préparatoire de la 4ème Conférence des présidents de parlement	Nombre de présidents de parlement présents; document final du Comité préparatoire	Deux sessions du Comité préparatoire tenues en janvier et en novembre Le Règlement de la Conférence des présidents de parlement et des éléments du document final sont approuvés
7.6.3	Coopération plus étroite entre l'UIP et les autres organisations parlementaires	Nombre d'organisations parlementaires, régionales et autres, assistant aux réunions de l'UIP Nombre d'instances parlementaires se servant des résolutions et des rapports de l'UIP dans leurs travaux Nombre de manifestations organisées en commun	Une vingtaine d'organisations parlementaires, régionales et autres, assistent à chaque Assemblée de l'UIP Il est avéré qu'environ une douzaine d'organismes parlementaires se servent de résolutions et de rapports de l'UIP Quelques questions de fond telles que le désarmement nucléaire donnent lieu régulièrement à des manifestations communes

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
8. Mettre l'UIP en valeur			
8.1 Le site Internet de l'UIP est un outil moderne, dynamique et riche en informations sur les parlements et la démocratie, qui contribue à renforcer le statut de l'UIP			
8.1.1	Centralisation et rationalisation de la gestion des données et des statistiques en ligne sur les activités et les Membres de l'UIP	Gestion centralisée des données de l'UIP aux fins de leur utilisation sur le site Internet de l'UIP	L'UIP a continué à fournir et à référencer des données actualisées sur ses Parlements Membres par son site ipu.org
8.1.2	Mise en place du système de gestion du contenu du site Internet	Contenu du site Internet géré par le nouveau système	Le site existant www.ipu.org a été modifié pour tenir compte de la nouvelle identité visuelle et de nouvelles pages/informations ont été ajoutées avant que le système de gestion du contenu ne soit opérationnel
8.1.3	Achèvement de l'enregistrement en ligne et de la gestion des contacts	Les données d'enregistrement sont intégrées aux contacts	Un système d'inscription en ligne a été mis en place et utilisé avec succès pour les 130 ^{ème} et 131 ^{ème} Assemblées
8.1.4	Achèvement de la conception graphique, avec les couleurs et les images, et de la présentation générale	La conception graphique du nouveau site Internet de l'UIP est achevée	La nouvelle identité visuelle de l'UIP est appliquée aux pages Web qui ont un contenu dynamique
8.1.5	Création complète d'un nouveau contenu pour le site Internet	Les nouveaux matériel et outils destinés à informer et à attirer les visiteurs du site sont prêts	Le contenu du nouveau site Web a été rédigé à 90 %
8.1.6	Affinement de la programmation Internet	Les spécifications techniques du nouveau site Internet sont prêtes	Le site ipu.org a un contenu qui se renouvelle presque tous les jours, y compris celui des médias sociaux et les vidéos. Le nombre de visiteurs du site a augmenté de 20 % pour la troisième année consécutive
8.1.7	Migration du contenu existant sur le nouveau site Internet	Le nouveau site Internet donne des informations complètes, notamment historiques sur l'UIP	Le contenu existant a été préparé à la migration
8.1.8	Gestion du nouveau site Internet de l'UIP	Le nouveau site Internet fonctionne bien et sans encombre	La réalisation du nouveau site ipu.org est retardée
8.2 Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi			
8.2.1	Production de dossiers d'information sur l'UIP et son travail en anglais, français et espagnol	Nombre de dossiers d'information distribués aux publics cibles en 3 langues	Des feuilles thématiques individuelles ont été rédigées et éditées pour les dossiers d'information

8.2.2	Préservation des archives vidéo analogiques de l'UIP par la numérisation et le catalogage de 100 bandes	Base de données des archives vidéo de l'UIP	Une centaine de bandes ont été numérisées dans une première étape
8.2.3	Rapport sur les travaux et activités de l'UIP en 2014	Rapport annuel 2014 produit en anglais, français et espagnol	Rapport annuel distribué aux Membres. Les Membres du GRULAC l'ont reçu en espagnol pour la première fois. Le rapport est mis à la disposition du grand public sur le site de l'UIP
8.2.4	L'expertise de l'UIP révélée et mise en valeur par ses publications	Le catalogue des publications est produit et diffusé en ligne et sur papier	Treize titres publiés et distribués en diverses langues aux Membres et à des publics extérieurs et disponibles sur le site de l'UIP ipu.org.
8.2.5	Collection de photos propres à illustrer le site Internet et les publications de l'UIP	Des images appropriées illustrent le contenu du site Internet et des publications de l'UIP	Site Web dynamique et visuellement plus engageant et production de publications attractives. La banque de photos de l'UIP s'est enrichie
8.2.6	Production à l'échelle de l'organisation d'un matériel de communication contribuant à créer et entretenir une identité visuelle	Nombre de bannières, affiches enroulables, drapeaux, casquettes, t-shirts, dossiers de presse, etc., de l'UIP imprimés	La nouvelle identité visuelle, appliquée aux produits de l'UIP, aux en-têtes de lettre, utilisée dans les modèles et autres outils, exprime la personnalité de la marque UIP et donne une image cohérente de l'Organisation Par exemple, 200 sacs en toile portant le logo de l'UIP ont été utilisés pour la deuxième réunion du Comité préparatoire et l'Audition parlementaire au Siège de l'ONU, contribuant à y mieux faire connaître l'UIP
8.3 L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée			
8.3.1	Campagne de communication auprès des grands médias hispanophones pour améliorer la présence et la visibilité de l'UIP	Nombre d'articles produits et distribués aux médias hispanophones dans le monde	Vingt-deux e-bulletins et 74 communiqués de presse ont été produits en espagnol
8.3.2	Diffusion d'un matériel de communication plus abondant aux médias et autres partenaires	Les listes de diffusion par courrier électronique s'allongent	Les listes de distribution de l'UIP pour les produits de la communication s'enrichissent de plus de 4 000 adresses
8.3.3	Surveillance de la couverture médiatique afin de mesurer les efforts de communication	Nombre de mentions de l'UIP dans les médias à l'échelle mondiale	Les articles en ligne d'accès libre mentionnant l'UIP n'ont jamais été aussi nombreux depuis trois ans – au moins 12 000 articles.
8.3.4	Communication avec les médias sur des sujets et des événements d'importance stratégique prioritaire	Visibilité de l'UIP dans les médias nationaux et internationaux	Plus de 200 interviews individuelles réalisées par la presse audiovisuelle et la presse écrite sur l'UIP et ses travaux

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2014			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne			
9.1 L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes			
9.1.1	Un Comité exécutif performant	Le Comité exécutif s'acquitte de ses fonctions pendant ses deux sessions ordinaires, auxquelles s'est ajoutée une session extraordinaire en 2014 Amélioration de la mémoire institutionnelle	Comptes rendus analytiques des 268 ^{ème} , 269 ^{ème} (session extraordinaire) et 270 ^{ème} sessions
9.1.2	Un Sous-Comité des finances performant	Deux réunions du Sous-Comité d'ici octobre 2014 plus quatre téléconférences en 2014 Communications et rapports à l'intention du Sous-Comité	Le Sous-Comité s'étant réuni trois fois avant fin octobre 2014, les membres ont demandé moins de téléconférences (deux) Le Sous-Comité a fait rapport au Comité exécutif à chaque session
9.1.3	L'UIP dotée d'une stratégie de mobilisation des ressources	La stratégie de mobilisation des ressources de l'UIP figure sur le site Internet Les nouvelles perspectives de financement sont recensées et mises à profit	D'importants nouveaux financements ont été obtenus des donateurs, nouveaux et habituels, en 2014, ce qui a porté la part des contributions volontaires à 22 % du total des recettes budgétaires pour 2015
9.2 L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats			
9.2.1	Tableau matriciel de l'UIP pour 2014	Le tableau matriciel est observé tout au long de l'année 2014 Rapport intermédiaire d'ici août 2013	Le tableau matriciel a été observé et a fait l'objet d'un rapport en 2014. Celui de 2015 a été élaboré dans le cadre de l'établissement du plan et budget 2015
9.2.2	Systèmes efficaces d'établissement du budget et de présentation des informations financières	Nouveaux rapports financiers disponibles pour tous les cadres du Secrétariat Accès à distance pour le personnel des finances Le Bureau de NY est relié aux systèmes financiers	Un nouvel ensemble de rapports financiers a été élaboré à l'intention des responsables de programme et mis à leur disposition pour leur permettre de suivre en résumé et en détail l'évolution des finances de leur programme par centre de coût Le Bureau de New York a été connecté au système financier et a commencé à remplir en ligne des rapports financiers mensuels. En raison des limites du haut débit, cette opération a été interrompue en septembre 2014 en attendant que le Bureau puisse changer de fournisseur d'accès à Internet

9.2.3	Application du mécanisme d'évaluation du personnel	Tous les collaborateurs auront été évalués d'ici décembre 2014 Pourcentage du personnel évalué: 100%	Le cycle s'est terminé pour 2014 avec un rapport écrit et signé pour chaque évaluation Tous les membres du personnel ont eu leurs prestations évaluées
9.2.4	Formation ciblée du personnel	Tous les collaborateurs ont communiqué leurs besoins de formation d'ici juin 2014 Pourcentage des formations suivies d'ici décembre 2014 par rapport à l'objectif	Les besoins de formation ont été satisfaits compte tenu des contraintes budgétaires, comme en témoignent les évaluations des prestations individuelles
<i>9.3 L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation</i>			
9.3.1	Lignes directrices sur l'intégration de la dimension du genre	Elles entrent en application en 2014 Tout le personnel et les responsables auront été formés d'ici décembre 2014	La prise en compte du genre a été encouragée dans la mise en œuvre des activités de programme, avec l'aide du programme de partenariat entre hommes et femmes. La formation doit encore être développée et mise en pratique
<i>9.4 L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits</i>			
9.4.1	Lignes directrices pour une démarche fondée sur les droits	Leur élaboration commence en 2014; elles sont finalisées et mises en œuvre en 2015	Des consultants ont été engagés et ont entrepris d'envisager le travail du Secrétariat sous l'angle des droits et de proposer des Lignes directrices pour aider l'UIP dans son ensemble à adopter une démarche fondée sur les droits